



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division  
des projets spéciaux divers (XN)  
Canadian Building  
219 Laurier Ave. West, 13th Floor  
Room 13077  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

|   |   |
|---|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>Solution d'achats électronique(SAE)   |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>EN578-131350/H  | <b>Amendment No. - N° modif.</b><br>027     |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>20131350   | <b>Date</b><br>2016-10-19                   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$XN-111-30112  |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>111xn.EN578-131350   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>      |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin<br/>at - à 02:00 PM<br/>on - le 2016-11-21</b>  |   |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Thauvette, Maxime  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>111xn |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-2201 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -         |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:<br/>Destination - des biens, services et construction:</b>   |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address<br/>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone<br/>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm<br/>(type or print)<br/>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

## Demande de Proposition (DP)

### Modification de sollicitation: 027

#### **But:**

Le but de cette modification est de modifier la demande de propositions (DP) et de fournir des réponses aux questions reçues en ce qui concerne la présente DP.

Parmi d'autres changements, la présente modification vise à :

1. Modifier la base de paiement pour une base à frais "par utilisation" pour la phase opérationnelle de la SAE, conformément aux changements apportés à l'article 7.10.1 Base de paiement et l'Annexe 3 – Barème de prix, version 4.0;
2. Présenter les changements apportés à l'Annexe 1 – Énoncé des travaux, ce qui inclut :
  - a. Clarifier la portée ferme initiale formulée dans l'ajout de l'article 1.2.3 Vision de la solution et approche de déploiement de l'Annexe 1 – Énoncé des travaux et le jalon n° 7 révisé;
  - b. Révisions à la Partie 3 – Exigences fonctionnelles visant à préciser le besoin et supprimer les exigences ayant pu restreindre la capacité des soumissionnaires à proposer des solutions commerciales;
3. Modifier le critère d'évaluation C6 de manière à y inclure des exigences fonctionnelles supplémentaires et à réaménager les points associés à chacune des exigences fonctionnelles.

---

#### **CHANGEMENT: 157**

À la section 3.4 Section III : *Soumission financière*, supprimer la section 3.4.5 dans sa totalité et remplacer par :

**3.4.5 Prix nuls** : Pour les tableaux 1, 2, 4, 5.1 et 6.1 de l'Annexe 3 – Barème de prix, on demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qu'ils ont déjà ajouté à d'autres prix dans les tableaux 1, 2, 4, 5.1 et 6.1. Suite à l'Étape 2 - Évaluation définitive du critère financier obligatoire (CFO 1), le Canada inscrira « 0,00 \$ » pour tout élément de prix laissé vide dans les tableaux 1, 2, 4, 5.1, ou 6.1. Les soumissionnaires doivent proposer un tarif quotidien fixe inclusif pour tous les niveaux et toutes les catégories de services professionnels énumérés au tableau 3 de l'Annexe 3 – Barème de prix. Les prix nuls ne seront pas acceptés pour les services professionnels.

#### **CHANGEMENT: 158**

À la section 7.10.1 Base de paiement, supprimer la sous-section (ii) Phase opérationnelle de la SAE en entier et la remplacer par ce qui suit :

##### **(ii) Phase opérationnelle de la SAE**

Les prix unitaires fermes de la phase opérationnelle de la Solution d'achats électroniques (SAE) tiennent compte de l'ensemble des travaux autorisés, conformément à toutes les sections de l'énoncé des travaux, à l'exception des travaux dont il est question dans le paragraphe (i) ci-dessus et dans la partie 7 de l'énoncé des travaux dans l'Annexe 1.

Les prix unitaires fermes de la phase opérationnelle de la SAE sont payables mensuellement et selon l'utilisation réelle, à compter du mois suivant l'achèvement (et l'acceptation par le Canada) des étapes 1 et 2 de la phase de transition vers la SAE. Le Canada payera à l'entrepreneur le prix unitaire ferme du volet correspondant, comme il est indiqué à l'annexe 3 – Bordereau de prix pour le paramètre suivant : \_\_\_\_\_ (un seul des paramètres suivants sera inscrit lors de l'attribution du contrat, soit le paramètre ci-dessous proposé par le soumissionnaire dans sa soumission).

\_\_\_\_\_ (le paramètre) est défini comme suit :

**Utilisateurs d'achats** – Utilisateurs au sein du gouvernement du Canada (employés et ressources contractuelles du gouvernement du Canada) définis comme les administrateurs autorisés et les utilisateurs autorisés, à l'exclusion des ressources individuelles de l'entrepreneur, conformément à l'Annexe 5 – Glossaire et qui ont obtenu un accès aux fonctions de la SAE pour les utilisateurs décrits dans l'énoncé des travaux.

**Utilisateurs du gouvernement du Canada** – Utilisateurs au sein du gouvernement du Canada (employés et ressources contractuelles du gouvernement du Canada) qui sont enregistrés, qui disposent d'un compte et qui ont accès aux fonctions de la SAE pour les utilisateurs décrits dans l'énoncé des travaux. La définition des utilisateurs du gouvernement du Canada ne comprend ni les comptes liés aux fournisseurs, tel que le définit l'Annexe 5 – Glossaire, ni les ressources individuelles de l'entrepreneur.

**Dépense catalogue** – Valeur totale des commandes en dollars canadiens publiée par rapport aux ententes cadres (catalogues) dans la SAE. La dépense catalogue est calculée à l'aide de la valeur énumérée (c.à.d. explicitement indiquée en dollars) de la commande. Elle ne comprend pas les montants pouvant s'ajouter à la valeur explicitement indiquée en dollars de la commande comme les taxes, les frais d'expédition, les droits, le cas échéant, à moins que ces montants ne soient inclus dans la valeur explicitement indiquée en dollars de la commande. Le total est net de tout ajustement à la commande (positif et négatif) apporté au cours de la période applicable de la mesure.

**Transactions** – Contrats et de commandes attribués et des modifications contractuelles et des modifications de commande émises par l'intermédiaire de la SAE par les utilisateurs du gouvernement du Canada ou les utilisateurs d'achats.

*Remarque à l'intention des soumissionnaires : Si le paramètre Utilisateurs du gouvernement du Canada ou Utilisateurs d'achats est utilisé, les conditions suivantes s'appliqueront.*

Le Canada utilisera le prix unitaire mensuel ferme correspondant au volet applicable basé sur le nombre le plus élevé d'utilisateurs réels pour le mois en question. Le Canada payera ensuite le prix unitaire ferme mensuel pour chaque utilisateur du mois en question.

*Remarque à l'intention des soumissionnaires : Si le paramètre Dépense catalogue ou Transactions est utilisé, les conditions suivantes s'appliqueront.*

### **Annualiser le paramètre Dépense catalogue ou le paramètre Transactions – volets 1, 2 et 3.**

Les opérations suivantes seront utilisées seulement pour le paramètre Dépense catalogue ou le paramètre Transactions, le cas échéant.

a. Au cours des 12 premiers mois de la phase opérationnelle de la SAE, le Canada multipliera le volume mensuel réel par 12 pour déterminer en fonction de quel volet le prix unitaire ferme mensuel sera utilisé pour déterminer le montant à verser pour le mois en question.

b. Total mobile annuel (TMA)

Pour chaque mois suivant les 12 premiers mois de la phase opérationnelle de la SAE, le TMA déterminera le volet applicable en fonction duquel le prix unitaire ferme mensuel sera choisi et utilisé pour le paiement pour le mois en question.

Le TMA est une méthode de conversion d'un volume mensuel en un volume annuel utilisée pour déterminer quel volet sera utilisé pour le paiement pour le mois en question. Le TMA est le volume réel total pour le mois en question auquel s'ajoute la somme du volume réel pour les 11 mois précédents, pour un total de 12 mois.

Le TMA est une somme annuelle mobile qui permet d'intégrer les volumes à la fin de chaque mois à la somme annuelle. Par exemple, le TMA pour le mois de mai 2019 serait les volumes réels entre juin 2018 et mai 2019, inclusivement. Le TMA pour le mois de juin 2019 serait le volume réel entre juillet 2018 et juin 2019, inclusivement.

### **Volets non cumulatifs**

Pour toutes les mesures, le paiement mensuel versé à l'entrepreneur sera calculé en utilisant les taux pour un seul volet. Les volets ne sont pas appliqués de façon cumulative pour un mois donné (c.-à-d. que si l'utilisation réelle des mesures correspond au Volet 2, les taux pour le Volet 2 s'appliqueront à tout le volume d'utilisation pour ce mois et pour cette mesure, et les taux pour le Volet 1 ne s'appliquent pas. De même, si le volet 3 s'applique, il s'applique à tout le volume pour ce mois, et les taux pour le Volet 1 et le Volet 2 ne s'appliquent pas pour ce mois).

### **CHANGEMENT: 159**

À la section 7.10.1 Base de paiement, sous c. Option pour la SECTION F - Gestion Financière de la sous-section (iii) Services optionnels, supprimer la sous-section (ii) Prix de lot ferme par version du SMGF pour les opérations de gestion financière en entier.

**CHANGEMENT: 160**

À la section 7.10.1 *Base de paiement*, supprimer la sous-section (v) *Phase opérationnelle de la Solution d'achats électroniques (SAE) d'une version du système ministériel de gestion financière et du matériel (SMGFM)* en entier.

**CHANGEMENT: 161**

Supprimer la section 7.10.4 *Modalités de paiement – Phase opérationnelle de la SAE* en entier et la remplacer par ce qui suit :

**7.10.4 Modalités de paiement – Phase opérationnelle de la SAE**

Le Canada versera à l'entrepreneur des arriérés de paiement mensuellement, calculés en fonction de l'utilisation tel que décrits en détail à l'Annexe 3 – Barème de prix et section 7.10.1 (ii) ci-haut, pour les travaux couverts par le prix unitaire ferme de la phase opérationnelle de la SAE, si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document demandé par l'autorité contractante ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux ont été livrés et acceptés par le Canada.

**CHANGEMENT: 162**

Supprimer la section 7.10.7 *Modalité de paiement – Phase opérationnelle de la Solution d'achats électroniques (SAE) d'une version du SMGFM* en entier.

**CHANGEMENT: 163**

À la section 7.10.11 *Crédits pour non-respect des niveaux de service et récupération des sommes versées*, sous la sous-section (ii) *Crédits de paiement*,

SUPPRIMER : prix de lot ferme mensuel de la phase opérationnelle de la SAE

INSÉRER : prix unitaire ferme de la phase opérationnelle de la SAE

**CHANGEMENT: 164**

Supprimer la section 7.23.2 *Maintenance de la SAE* en entier.

**CHANGEMENT: 165**

À la section 1. *Sommaire de l'évaluation de la Pièce jointe 2 de la Partie 4 – Évaluation technique,*

SUPPRIMER :

| <b>C6</b> | <b>Exigences fonctionnelles supplémentaires</b>    |   |     | <b>1 050</b> | <b>525</b> |
|-----------|--|---|-----|--------------|------------|
| C6.1      | Généralités  | * | 55  |              |            |
| C6.2      | Sélection des fournisseurs et gestion des contrats | * | 281 |              |            |
| C6.3      | Gestion de l'approvisionnement                     | * | 158 |              |            |
| C6.4      | Approvisionnement en services                      | * | 231 |              |            |
| C6.5      | Renseignements d'affaires                          | * | 82  |              |            |
| C6.6      | Gestion des relations avec les fournisseurs        | * | 243 |              |            |

INSÉRER :

| <b>C6</b> | <b>Exigences fonctionnelles supplémentaires</b>    |   |     | <b>1 050</b> | <b>525</b> |
|-----------|--|---|-----|--------------|------------|
| C6.1      | Généralités  | * | 51  |              |            |
| C6.2      | Exigences du portail                               | * | 27  |              |            |
| C6.3      | Sélection des fournisseurs et gestion des contrats | * | 232 |              |            |
| C6.4      | Gestion de l'approvisionnement                     | * | 279 |              |            |
| C6.5      | Approvisionnement en services                      | * | 133 |              |            |
| C6.6      | Renseignements d'affaires                          | * | 72  |              |            |
| C6.7      | Gestion des relations avec les fournisseurs        | * | 160 |              |            |
| C6.8      | Gestion des données et de l'information            | * | 93  |              |            |
| C6.9      | Gestion des utilisateurs                           | * | 3   |              |            |

**CHANGEMENT: 166**

À la *Pièce jointe 2 de la Partie 4 – Évaluation technique,* dans la colonne « Exigences relatives à la présentation des soumissions » du critère *R2.1* de la section 4. *Critères cotés,*

SUPPRIMER : iii. les ressources (y compris les titres des postes et les rôles) requises pour accomplir chaque tâche;

INSÉRER : iii. les ressources (y compris les titres des postes et les rôles) requises pour accomplir chaque tâche majeure;

**CHANGEMENT: 167**

À la section 4. *Critères cotés* de la *Pièce jointe 2 de la Partie 4 – Évaluation technique*, supprimer le critère d'évaluation C6 en entier et le remplacer par ce qui suit :

|      |  |  |
|------|--|--|
| C6   | <b>Exigences fonctionnelles supplémentaires</b><br>Si un soumissionnaire se voit attribuer des points pour avoir indiqué que sa SAE fournira les fonctionnalités suivantes et qu'un contrat lui est attribué, il a l'obligation contractuelle de fournir toutes les fonctionnalités indiquées en réponse au critère C6, <i>Exigences fonctionnelles supplémentaires</i> . Le Canada intégrera ces fonctionnalités dans la section correspondante de la partie 3 – Exigences fonctionnelles de l'Annexe 1 – Énoncé des travaux dans le cadre du contrat subséquent. |  |
| C6.1 | <b>Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION A – GÉNÉRALITÉS</b><br>En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, Section A – Généralités, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira la fonctionnalité ci-dessous :   |  |
|      | i. Appuyer des tutoriels intégrés en vue de faciliter la configuration d'un déroulement du travail par des administrateurs autorisés.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | ii. Permettre à un utilisateur de traiter plusieurs approbations séquentielles en une seule opération (approbation en lot).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iii. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer l'étape par défaut à laquelle le système nous ramène lors d'un rejet.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iv. Permettre aux utilisateurs d'un groupe d'attribuer une étape du flux de travail à un seul membre affecté à ce groupe.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | v. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer des formats d'affichage, des règles opérationnelles, des indicateurs et des déclencheurs d'alarme pour suivre l'état des charges de travail individuelles et d'équipes (p. ex. selon le bien ou le service).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vi. Afficher les renseignements sur les charges de travail liées à l'approvisionnement pour les équipes et les personnes, dans divers formats, y compris, sans toutefois s'y limiter, des tableaux, des graphiques et des diagrammes.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vii. Afficher des indicateurs de charge de travail et mettre en place des alarmes à déclencher en fonction des activités du dossier d'approvisionnement et des charges de travail individuelles ou de groupe.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | viii. Permettre aux utilisateurs de trier, de filtrer  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point  |

|       |   |  |
|-------|---|--|
|       | et de regrouper les éléments de la charge de travail.   | Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points  |
| ix.   | Permettre aux administrateurs autorisés de faire le suivi de l'itinéraire d'approvisionnement et donner un aperçu des activités d'approvisionnements prévus et du calendrier d'exécution.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| x.    | Permettre aux administrateurs autorisés d'attribuer une durée à chaque tâche, activité et jalon affecté d'un projet afin que la charge de travail des membres de l'équipe des approvisionnements puisse être établie.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xi.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer des procédures d'acheminement automatique si un dossier d'achat demeure en file d'attente au-delà d'un certain seuil de temps (p. ex. délai fixé).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité =3 points   |
| xii.  | Fournir aux utilisateurs un guide ou un assistant qui les aidera à choisir le mécanisme d'approvisionnement qui convient aux biens ou aux services qu'ils recherchent   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiii. | Permettre aux utilisateurs de réattribuer la tâche de déroulement du travail à un autre utilisateur assumant le même rôle.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.  | Attribuer automatiquement une étape de déroulement du travail à un administrateur autorisé et informer le demandeur si l'étape indique un groupe ou un rôle qui n'est plus disponible (p. ex. aucun utilisateur dans un groupe, groupe ayant changé de nom)   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xv.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer les désignations prioritaires en vue d'affecter et de réaffecter un degré de priorité aux documents et aux dossiers d'achat en fonction de critères tels que ceux qui suivent, sans toutefois s'y limiter :<br><br>urgence;<br><br>date de livraison requise;<br><br>directives de gestion. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvi.  | Permettre aux utilisateurs, en fonction de leurs permissions, de consulter et de suivre les renseignements sur les charges de travail, notamment ceux qui suivent, sans toutefois s'y limiter :   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|       |  |   |
|-------|--|---|
|       | <p>Charge de travail des équipes et de chaque utilisateur de chaque ministère, région et client;</p> <p>Charge de travail et attribution des documents et des dossiers d'achat pour chaque membre de l'équipe;</p> <p>Activités, tâches et jalons prévus pour chaque utilisateur</p>   |   |
| xvii. | <p>Permettre aux utilisateurs de consulter tous les renseignements clés sur les charges de travail concernant les dossiers d'achat dans un seul tableau de bord y compris les renseignements suivants, sans toutefois s'y limiter :</p> <p>Étape et état de leurs dossiers;</p> <p>État des documents connexes;</p> <p>État des activités connexes;</p> <p>Aperçu de leur charge de travail;</p> <p>Emplacement de chaque élément de charge de travail;</p> <p>Dates pertinentes pour les charges de travail.</p> <p>Permettre aux utilisateurs de configurer et de consulter un tableau de bord qui affiche de façon dynamique des renseignements sur la charge de travail et les produits livrables en fonction de leur rôle dans la SAE.</p> <p>Permettre aux gestionnaires de configurer et de consulter un tableau de bord qui affiche de façon dynamique des renseignements clés sur la charge de travail et les produits livrables de leurs employés.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| C6.2  | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION B - EXIGENCES DU PORTAIL  |   |
|       | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, B – Exigences du portail de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira la fonctionnalité ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :  |   |
|       | <p>i. Permettre aux administrateurs autorisés d'appuyer la création d'un nombre illimité de tableaux de bord.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|       | <p>ii. Contrôler automatiquement le contenu des tableaux de bord en fonction du rôle d'utilisateur et des règles administratives préétablies.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|      |  |  |
|------|--|--|
|      | iii. Permettre aux utilisateurs d'utiliser des opérations hiérarchiques pour afficher des données à différents niveaux de regroupement, comme des opérations de « zoom avant » et de « rassemblement ».  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iv. Prendre en charge et utiliser divers modèles de visualisation (p. ex. tableaux et graphiques).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | v. Présenter des résumés des renseignements sur le rendement et les activités aux utilisateurs en fonction de leur rôle.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vi. Afficher les actions d'un utilisateur (actes à poser) et les notifications.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vii. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer les périodes du cycle de publication pour la transmission individuelle ou par lots des avis d'appel d'offres au SEAOG.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | viii. Configurer automatiquement le statut et la version des avis d'appel d'offres (p. ex. actifs, modifiés [numéro de modification], expirés, annulés, avis d'attribution).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | ix. Transmettre les avis du SEAOG aux utilisateurs et au public à la suite de leur inscription.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| C6.3 | <b>Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION C - SÉLECTION DES FOURNISSEURS ET GESTION DES CONTRATS</b>   |  |
|      | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, C - Sélection des fournisseurs et gestion des contrats, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira la fonctionnalité ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :                             |  |
|      | x. Permettre aux administrateurs autorisés de regrouper les exigences similaires de demandes différentes en fonction de divers paramètres incluant le type de produits, la méthode d'approvisionnement et le lieu de livraison, et ce, afin de faciliter les achats groupés. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
|      | xi. Permettre aux administrateurs autorisés de créer, de configurer et de gérer différents modèles d'approvisionnement qui aideront les administrateurs autorisés pendant la phase de planification et d'élaboration d'une stratégie.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
|      | xii. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer et de gérer l'accès à diverses sources d'information internes et externes, y  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |

|        |  |  |
|--------|--|--|
|        | compris l'accès aux politiques, aux règles et aux règlements applicables (p. ex. hyperlien menant vers une politique se trouvant dans la SAE ou ailleurs).   |  |
| xiii.  | Permettre aux administrateurs autorisés de consulter différentes sources d'information internes et externes à tout moment pendant la planification et l'élaboration d'une stratégie.                               | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer des déclencheurs et des alertes concernant d'autres activités de l'utilisateur qui doivent être effectuées conformément à un ensemble de règles préétablies. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xv.    | Permettre à plusieurs utilisateurs de travailler simultanément à la rédaction des différentes sections d'une DX.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvi.   | Permettre aux utilisateurs autorisés d'avoir un aperçu de la mise en page et de la conception de tous les formulaires configurés (p. ex. appel d'offres, matrice d'évaluation, tableaux de prix).                  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvii.  | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer une horloge de soumission en temps réel prenant en charge les fuseaux horaires et s'ajustant automatiquement à l'heure avancée.                                 | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xviii. | Afficher une horloge de compte à rebours pour montrer le temps restant à une activité de sélection de fournisseurs.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xix.   | Permettre aux administrateurs autorisés de déterminer si une soumission peut être ouverte ou non pendant la période de soumission (p. ex. avant la date de clôture des soumissions en continu).                    | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xx.    | Mettre en évidence les parties modifiées pour que les fournisseurs puissent facilement repérer les changements apportés aux versions de la DX.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxi.   | Guider les fournisseurs tout au long du processus de présentation de soumissions (p. ex. liste de vérification ou assistant intelligent).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxii.  | Gérer un processus de soumission électronique  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |

|         |   |  |
|---------|---|--|
|         | « multi-enveloppes » en autorisant les fournisseurs à organiser et à présenter leurs soumissions en plusieurs enveloppes cachetées (soit une pour la soumission technique, une pour la soumission financière et une pour la certification).     |  |
| xxiii.  | Afficher un résumé de la soumission des fournisseurs pour effectuer une dernière vérification avant la présentation.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxiv.   | Fournir les liens des pièces jointes aux soumissions avec les sections de la DX ou les exigences individuelles de la DX qui leur sont rattachées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxv.    | Permettre aux fournisseurs d'importer, de modifier et de reporter des réponses provenant d'activités antérieures de sélection de fournisseurs en vue de répondre à des exigences récurrentes (p. ex. demander une fois et y répondre une fois). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxvi.   | Permettre au fournisseur de fournir des renseignements de référence sur les cautionnements, les dépôts ou les chèques de garantie avec leurs soumissions.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvii.  | Vérifier de manière automatique et valider l'exhaustivité des réponses des fournisseurs.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxviii. | Assurer un environnement virtuel d'évaluation sécuritaire grâce à des paramètres définis et à des autorisations établies par les administrateurs autorisés au moyen de propriétés d'administration.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxix.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de donner ou de supprimer des autorisations en vue d'assurer la collaboration entre les participants au cours du processus d'évaluation.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxx.    | Comparer et évaluer les réponses et les capacités d'un ou de plusieurs fournisseurs par rapport à des questions prédéterminées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxxi.   | Effectuer une évaluation comparative des soumissions simultanément en évaluant notamment :<br>a. chacun des articles d'un panier de biens;<br>b. un groupe d'articles;  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|         |   |  |
|---------|---|--|
|         | c. l'ensemble d'un panier de biens  |  |
| xxii.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer l'évaluation technique et financière, afin d'effectuer une évaluation financière de certains articles du fichier de données du catalogue seulement.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiii.  | Permettre aux utilisateurs autorisés de sélectionner et d'approuver des articles pour lesquels un fournisseur s'est qualifié à la suite de l'évaluation d'une soumission technique et financière.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiv.   | Permettre aux évaluateurs d'analyser les scénarios avant et pendant l'évaluation des soumissions (p. ex. générer plusieurs scénarios d'optimisation par activité de sélection des fournisseurs).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxv.    | Faciliter l'analyse des scénarios d'optimisation des soumissions en utilisant divers paramètres et diverses contraintes, notamment :<br>a. des critères non financiers;<br>b. des matrices et des tranches;<br>c. des réponses aux questions des DX.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvi.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de produire un sommaire général de l'évaluation des soumissions qui comprend :<br>chaque étape du processus de soumission;<br>l'attribution des notes, globalement de même qu'à chaque fournisseur;<br>les résultats par consensus, comprenant une zone pour les commentaires des évaluateurs;<br>le classement sur le plan qualitatif et quantitatif;<br>la durée globale du cycle;<br>les résultats des cotes sous forme de tableau (selon la DX). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvii.  | Permettre aux utilisateurs autorisés de sélectionner et de déterminer le(s) fournisseur(s) retenu(s) proposé(s), et informer tous les intervenants du résultat.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xxviii. | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer des avis visant à informer les soumissionnaires du résultat du processus de  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |

|        |  |  |
|--------|--|--|
|        | demande de soumissions (p. ex. lettres de refus) et d'envoyer ces avis aux soumissionnaires.   |  |
| xxix.  | Lier les résultats du processus d'évaluation à des modèles d'attribution de contrats pertinents, notamment des lettres de refus et des avis d'adjudication de contrat.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xl.    | Créer la liste des utilisateurs qui recevront un avis visant à les informer de l'attribution d'un contrat.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xli.   | Établir des rappels et des jalons de gestion des contrats à différentes étapes des contrats (p. ex. configuration d'avis automatiques concernant les jalons des contrats, les périodes de transition et les prolongations de contrats).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xlii.  | Lier les deux versions (anglaise et française) de la clause pour faire automatiquement référence à la clause et la mettre à jour dans la version anglaise lorsqu'on fait référence à une clause dans la version française, ou vice versa.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xliii. | Rendre toutes les versions des clauses et des conditions générales accessibles au public au moyen du portail.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xliv.  | Créer, modifier, conserver et afficher des formules relatives aux approvisionnements et aux coûts dans le dépôt aux fins de réutilisation pendant le processus d'approvisionnement (p. ex. copier la formule du dépôt dans des modèles, des contrats, des commandes, des feuilles d'évaluation, etc.). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xlv.   | Comparer les renseignements saisis par l'utilisateur du GC avec les dépôts centraux pertinents (p. ex. taxonomie UNSPSC).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xlvi.  | Permettre à l'utilisateur autorisé, à l'utilisateur du GC et au fournisseur de collaborer pour préparer les demandes.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xlvii. | Permettre à l'utilisateur autorisé de créer de nouveaux documents de DX et le contrat subséquent en intégrant des champs définis par l'utilisateur :<br><br>En n'utilisant aucun modèle;<br><br>En utilisant le dépôt central des modèles  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|        |  |  |
|--------|--|--|
|        | <p>approuvés;</p> <p>En réutilisant la totalité ou des parties d'une DX ayant déjà été publiée.</p>  |  |
| lviii. | Permettre à l'utilisateur autorisé de sélectionner et d'insérer des critères d'évaluation des soumissions et des méthodes de notation existants dans le document de DX et de définir de nouveaux critères et de nouvelles méthodes.  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| xliv.  | Pouvoir stocker des formules complexes dans la SAE pour la notation de l'évaluation technique et financière.   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| l.     | Permettre à l'utilisateur autorisé de configurer et de créer des tableaux de réponse financière contenant des formules intégrées pour saisir des renseignements tels que les réductions, le niveau d'effort, la quantité et la graduation des prix.  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| li.    | Saisir les renseignements requis fournis par l'utilisateur autorisé pendant la création de la DX et remplir les avis d'approvisionnement qui seront publiés en y ajoutant l'information suivante : le numéro d'appel d'offres, la région de livraison, le type d'appel d'offres, les taxonomies, les accords commerciaux, le processus d'appel d'offres, la date de publication, la date et l'heure de clôture | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| lii.   | Permettre au fournisseur de présenter des barèmes de prix au moyen de feuilles de calcul téléchargeables (p. ex. Excel).   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| liii.  | Assurer le suivi des soumissions des fournisseurs (en cours, soumise, retirée, etc.).  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| liv.   | À la réception d'une soumission, s'assurer que les renseignements en matière d'intégrité et de sécurité conservés dans le profil du soumissionnaire dans le répertoire de gestion des relations avec les fournisseurs respectent les exigences précisées dans l'invitation à soumissionner.  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| lv.    | Permettre à l'utilisateur autorisé de diviser la soumission technique en sections afin de permettre leur évaluation par plusieurs évaluateurs et leur attribution à différents membres de l'équipe.  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|        |   |   |
|--------|---|---|
| lvi.   | Activer la communication électronique entre l'utilisateur autorisé et les soumissionnaires afin de faciliter le transfert des fichiers, des documents, etc. (p. ex. dans le cas de demande de précisions ou de documents).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lvii.  | Exporter des critères d'évaluation des soumissions et les coefficients de pondération connexes dans une feuille de calcul <i>Microsoft Excel</i> .  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lviii. | Configurer le système afin de veiller à ce que la partie financière d'une soumission soit verrouillée pour toujours si la soumission n'est pas conforme ou si elle n'a pas réussi l'évaluation fonctionnelle.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lix.   | Permettre à l'utilisateur autorisé de surveiller l'état d'avancement actuel de l'évaluation des soumissions.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lx.    | Automatiser le processus visant à faire passer le contrat subséquent de la DX publiée au document contractuel définitif.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxi.   | Assigner un contrat à plusieurs autorités contractantes en fonction des rôles.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxii.  | Permettre aux utilisateurs autorisés d'hériter des clauses et des conditions de la DX et de les reporter jusqu'au contrat final.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxiii. | Permettre la communication et la collaboration par voie électronique entre les utilisateurs autorisés et les intervenants internes et externes pour faciliter le processus de collecte, d'échange et de validation de renseignements sur les fournisseurs (p. ex. validation de sécurité, vérification du casier judiciaire). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxiv.  | Permettre à l'utilisateur autorisé de configurer, de créer et de surveiller les points de référence des contrats et les IRC.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxv.   | Permettre à l'utilisateur autorisé d'attribuer de nouveau des contrats récurrents (c.-à-d. les contrats qui doivent être renouvelés).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxvi.  | Permettre à l'utilisateur autorisé de vérifier et de consigner dans les dossiers que les produits livrables des contrats sont complets, que les factures sont payées et que tous les  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|        |  |   |
|--------|--|---|
|        | documents nécessaires figurent dans les dossiers avant la clôture des contrats (p. ex. liste de vérification pour la clôture des contrats).  |   |
| xvii.  | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer et d'établir des liens de dépendance entre les tâches du processus pour veiller à ce que les tâches précédentes soient achevées avant d'en commencer d'autres.               | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xviii. | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer de nombreuses tâches dans un outil de gestion de projets.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lix.   | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer des formulaires électroniques qui peuvent être intégrés dans un outil de gestion de projets.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxx.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de joindre des documents propres aux projets et aux tâches.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxi.  | Permettre à l'utilisateur autorisé d'inclure le texte intégral de la clause ou de faire référence à la clause dans les documents d'invitation à soumissionner.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxii.  | Maintenir l'accès au contenu historique de la bibliothèque des clauses et des conditions.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiii. | Aviser l'utilisateur autorisé lorsque l'état d'une clause mentionnée dans la DX change, et veiller à ce que la clause mentionnée dans la DX soit copiée dans le contrat définitif et non pas la version à jour de la bibliothèque. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiv.  | Permettre à l'administrateur autorisé et à l'utilisateur autorisé de créer et de gérer des gabarits (p. ex. présenter aux utilisateurs une liste d'étapes normalisées à suivre lors de la création d'un nouveau gabarit d'achat).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxv.   | Déterminer l'utilisation et faire le suivi des modifications apportées au gabarit d'achat normalisé.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvi.  | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer le processus de gestion des révisions apportées aux clauses et aux gabarits normalisés (p. ex. droits de modification et de  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|      |  |  |
|------|--|--|
|      | gestion des bibliothèques de clauses et de gabarits).  |  |
|      | xvii. Permettre aux administrateurs autorisés de mettre à jour automatiquement les gabarits en ce qui concerne les clauses « actives ».  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points  |
| C6.4 | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION D - GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT  |  |
|      | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, D Gestion de l'approvisionnement, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira les fonctionnalités ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :   |  |
|      | i. Permettre aux utilisateurs autorisés de créer un lien d'identification permettant d'indiquer les articles qui sont équivalents (même montage, forme et fonction) aux autres.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | ii. Rassembler les articles dans des groupes facultatifs desquels ils peuvent être retirés par l'utilisateur (p. ex. garantie prolongée sur un produit).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iii. Inclure des images multiples (p. ex. différentes vues) pour chaque article du catalogue.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iv. Inclure un modèle de visualisation à 360 degrés pour un article du catalogue.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | v. Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer et de gérer les fourchettes de prix échelonnés cumulatifs qui sont appliquées à une commande individuelle pour des articles qui figurent dans un fichier de catalogue (p. ex. le prix échelonné serait offert à un utilisateur en fonction des commandes cumulatives). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vi. Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer et de gérer les fourchettes de prix échelonnés en vrac qui permettent d'appliquer des escomptes sur une commande individuelle pour un fichier de catalogue (p. ex. un escompte est appliqué sur l'ensemble de la commande en fonction d'un montant en dollars).       | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | vii. Se connecter au tableau de l'indice des prix à la consommation applicable de Statistique Canada pour mettre à jour les prix lorsqu'il convient de le faire, conformément à une entente contractuelle ou à une entente-cadre.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | viii. Permettre aux utilisateurs autorisés de convertir en dollars canadiens les prix indiqués   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point  |

|       |   |  |
|-------|---|--|
|       | en devises dans le catalogue au moyen du taux de change applicable de la Banque du Canada à la date et à l'heure indiquées par l'utilisateur de façon à évaluer les prix du catalogue en dollars canadiens et à les conserver soit en devises, soit en dollars canadiens convertis avant la publication du catalogue. | Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 4 points  |
| ix.   | Permettre aux utilisateurs et aux fournisseurs autorisés de mettre à jour le prix de détail suggéré par le fabricant, d'appliquer la majoration ou l'escompte du fournisseur et de présenter le prix définitif à l'utilisateur.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 4 points |
| x.    | Permettre aux fournisseurs de mettre à jour l'état de disponibilité des biens ou des services; cet état doit permettre une configuration en temps réel, par lots prévus au calendrier ou de façon manuelle.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 4 points |
| xi.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer le moment où un utilisateur est informé qu'un catalogue ou un fichier de catalogue n'a pas été mis à jour depuis une durée configurable.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xii.  | Calculer la distance (aérienne ou terrestre au moyen d'une infrastructure existante et non « à vol d'oiseau ») entre de multiples points utilisée par une formule prédéfinie afin de déterminer les coûts totaux (p. ex. nombre de kilomètres multiplié par le coût par kilomètre).                                   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiii. | Permettre aux utilisateurs de saisir la distance entre de multiples points utilisée par une formule prédéfinie afin de calculer les coûts totaux (p. ex. nombre de kilomètres multiplié par le coût par kilomètre).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.  | Fournir une mise en page configurable de la demande d'achat.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xv.   | Exécuter une recherche interactive croisée pour un article.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvi.  | Proposer des produits ou des services complémentaires ou connexes (ventes croisées) sans égard à la marque des biens ou des services choisis par l'utilisateur (p. ex. un sac, une garantie et un service d'installation seraient proposés avec l'achat d'un ordinateur portable).                                    | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>xvii. Indiquer des valeurs intelligentes par défaut pour les codes financiers en fonction de l'utilisateur, du ministère, du fournisseur, du produit de base, de l'article ou de toute combinaison de ces éléments sur l'article visé par la demande d'achat.</p>              | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xviii. Déterminer si une demande d'achat constitue des dépenses en immobilisations ou des dépenses d'exploitation en fonction d'au moins une des méthodes ci-dessous :</p> <p>a. sélection de l'utilisateur;<br/>b. compte du grand livre général;<br/>c. code de produit.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xix. Lors de la commande d'un bien ou d'un service (p. ex. véhicules), permettre au fournisseur de sélectionner le distributeur, le revendeur ou l'agent autorisé dont le code postal est le plus près du point de livraison si le client n'en a nommé aucun.</p>              | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xx. Afficher les produits récemment consultés par les utilisateurs.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxi. Afficher un écran récapitulatif sur une seule page de la demande d'achat aux fins d'approbation du flux de travail et avant de la présenter à un fournisseur.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxii. Permettre aux utilisateurs de partager une commande existante et de créer une demande d'achat modifiable à laquelle peut accéder un groupe sélectionné d'utilisateurs.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxiii. Permettre aux utilisateurs de créer une demande d'achat avec une commande normalisée qui sera passée à des intervalles réguliers (p. ex. commande mensuelle de papier).</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxiv. Permettre aux utilisateurs de consulter les renseignements du profil de l'utilisateur et du fournisseur dans leurs paniers d'achat et dans leurs commandes' (p. ex. coordonnées des personnes-ressources, adresse professionnelle, URL du site Web, etc.).</p>           | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxv. Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer une méthode d'approvisionnement afin que les dates de livraison ou de fin puissent</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|         |  |   |
|---------|--|---|
|         | dépasser la date de fin de la méthode d'approvisionnement.   |   |
| xxvi.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de gérer l'information relative à la méthode d'approvisionnement (p. ex. aide pour le produit, renseignements généraux, renseignements détaillés sur l'aide pour la méthode d'approvisionnement).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvii.  | Prendre en charge un nombre illimité de catalogues.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxviii. | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer les champs de données dans un catalogue que le fournisseur pourra modifier dans la solution   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxix.   | Permettre à un utilisateur autorisé de configurer dans une méthode d'approvisionnement l'un des modes de paiement suivants pour les commandes:<br><br>Carte de paiement active par le fournisseur (carte fantôme)<br><br>Carte de paiement activée par l'utilisateur (carte virtuelle)<br><br>Mode de paiement autre que la carte de crédit                  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxx.    | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer les unités de mesure principales qui seront utilisées dans le catalogue (p. ex. boîte, palette, unité de mesure métrique).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxi.   | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer la liste principale des régions et les descriptions qui seront utilisées dans le catalogue.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxii.  | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer la liste principale des modes de paiement (unique, mensuel, etc.) et des bases de paiement (tarif journalier, prix plafond, prix ferme) utilisés dans le catalogue.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxiii. | Permettre aux utilisateurs autorisés de créer et de gérer une liste principale des caractéristiques des catalogues de différents types, dans les deux langues officielles (p. ex. oui ou non, note de service, date, devise, nombre, pourcentage, image, caractéristique personnalisée) qui peuvent être utilisées comme caractéristiques dans le fichier de | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|          |   |   |
|----------|---|---|
|          | données de catalogue.   |   |
| xxxiv.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de créer et de gérer un fichier de données de catalogue au moyen de la liste principale des caractéristiques des catalogues.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxv.    | Appuyer la création et la gestion d'un nombre illimité d'articles dans un catalogue.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxvi.   | Rassembler les articles dans des groupes obligatoires desquels ils ne peuvent pas être retirés par l'utilisateur (p. ex. Microsoft Office sur un ordinateur).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxvii.  | Regrouper les variantes connexes d'un article particulier en fonction de ses caractéristiques configurables (p. ex. couleur, taille).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxviii. | Permettre aux utilisateurs autorisés d'établir la base de paiement à partir de la liste principale des bases de paiement au moment de la configuration de chaque article dans un fichier de données de catalogue.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxix.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de prévoir la fréquence (p. ex. chaque jour, chaque mois, à une date précise) à laquelle ils doivent se connecter au fil de l'indice des prix applicable (p. ex. Oil Buyers Guide) pour mettre à jour les prix figurant dans le catalogue de manière dynamique, en fonction du calcul d'une caractéristique de majoration ou de réduction des prix fournie par le fournisseur et le point de référence de l'indice des prix. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.      | Permettre aux utilisateurs autorisés d'utiliser n'importe quelle version du catalogue pour une mise à jour ultérieure.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xli.     | Permettre aux fournisseurs de télécharger une feuille de calcul verrouillée assortie de champs modifiables, afin de restreindre l'information que le fournisseur peut modifier et de lui permettre de télécharger les modifications apportées au catalogue dans la SAE, aux fins d'approbation dans un environnement sécurisé.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xlii.    | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer les seuils et les conditions prédéfinies pour permettre l'approbation automatique des modifications apportées aux articles et aux prix dans un fichier de catalogue,   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|          |  |   |
|----------|--|---|
|          | pour lancer un processus d'approbation distinct pour les mises à jour qui sont à l'extérieur des conditions prédéfinies, de façon à approuver les mises à jour individuelles ou en vrac faites au fichier de catalogue et pour aviser les utilisateurs appropriés des changements effectués.   |   |
| xl.iii.  | Appliquer un cadre prédéfini d'évaluation des prix des fichiers de catalogue dans un catalogue et permettre un examen par un utilisateur autorisé, afin de garantir que les prix sont conformes au cadre d'évaluation des prix.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.iv.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer les règles administratives permettant de valider la conformité continue du fournisseur à la méthode d'approvisionnement ou aux exigences obligatoires du fournisseur et d'en établir le calendrier.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.v.    | Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer des articles de catalogue uniques pour éviter que les articles de catalogue figurent en double.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.vi.   | Permettre l'achat d'un bien ou d'un service à un prix inférieur au prix indiqué dans le catalogue.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.vii.  | Permettre aux utilisateurs de rechercher un bien ou un service dans une fourchette de prix précise.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.viii. | Permettre aux utilisateurs de joindre des notes et des documents   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xl.ix.   | Permettre aux utilisateurs de joindre des documents à la demande d'achat globale qui sera envoyée au fournisseur.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| l.       | Permettre aux utilisateurs d'affecter une demande de panier d'achat à une période précise de l'exercice financier et veiller à ce qu'elle soit affectée au niveau de l'article ou de la commande.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| li.      | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer la méthode d'approvisionnement pour fournir une liste de fournisseurs admissibles pour l'achat en fonction des règles administratives et des renseignements figurant dans la méthode d'approvisionnement, le catalogue, le profil d'utilisateur, le profil du fournisseur, le panier | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|        |   |   |
|--------|---|---|
|        | d'achat et d'autres objets opérationnels connexes.  |   |
| lii.   | Permettre aux utilisateurs de sélectionner un distributeur, un revendeur ou un agent autorisé lors de la commande d'un bien ou d'un service (p. ex. véhicules).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| liii.  | Déterminer les montants équivalents en dollars canadiens pour les demandes d'achat dont les articles des catalogues ne sont pas indiqués en devise canadienne au moyen du taux de change applicable de la Banque du Canada, lequel taux sera utilisé tout au long du processus d'approbation applicable.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| liv.   | Permettre les achats comparatifs au moyen d'une comparaison côte à côte.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lv.    | Afficher le prix des articles dans le catalogue qui ne sont pas en dollars canadiens tant dans la devise qu'en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur applicable de la Banque du Canada.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lvi.   | Permettre aux utilisateurs de marquer leurs articles favoris dans le catalogue aux fins d'utilisation future.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lvii.  | Permettre aux utilisateurs de modifier un article non catalogué de la demande d'achat et de le remplacer par un article figurant au catalogue, et de réacheminer la demande d'achat au flux de travail applicable.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lviii. | Permettre aux utilisateurs de fusionner manuellement plusieurs paniers d'achat.<br><br>Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer des règles administratives permettant de fusionner automatiquement des paniers d'achat.<br><br>Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer le système pour présenter automatiquement des demandes de panier d'achat. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lix.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer la période de réponse maximale par défaut (en jours ouvrables) permettant à un fournisseur de répondre à une demande de panier d'achat.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lx.    | Permettre aux utilisateurs de consulter la  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point  |

|        |  |   |
|--------|--|---|
|        | proposition d'un fournisseur à une demande de panier d'achat, d'évaluer la réponse, au besoin, ainsi que de rejeter la réponse avec des commentaires ou de créer une commande et de la présenter au fournisseur.   | Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points   |
| lxi.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer les règles opérationnelles pour les activités de sélection des fournisseurs assujetties à des arrangements individuels en matière d'approvisionnement en ce qui a trait au nombre de fournisseurs invités, à la façon dont les fournisseurs sont sélectionnés (p. ex. au hasard, par l'utilisateur, selon une combinaison, en totalité), et le nombre minimum de jours civils pour la période de soumission en fonction des différentes fourchettes de montants (p. ex. règles opérationnelles sur la tarification échelonnée). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxii.  | Permettre aux utilisateurs de configurer la date limite de présentation d'une soumission selon la règle opérationnelle de la méthode d'approvisionnement.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxiii. | Permettre aux utilisateurs de visualiser une liste des fournisseurs préqualifiés admissibles selon les règles d'approvisionnement applicables dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxiv.  | Permettre aux utilisateurs de publier les documents d'invitation à soumissionner dans une zone réservée afin que seuls les fournisseurs invités puissent accéder à ceux-ci; la configuration doit permettre au fournisseur d'obtenir les documents dans la langue de son choix (français ou anglais).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxv.   | Permettre aux utilisateurs d'ajouter des fournisseurs à l'invitation à soumissionner pour un processus d'approvisionnement en deux étapes pendant la période de soumission.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxvi.  | Prendre en charge une structure de numérotation liée de manière logique aux documents d'approvisionnement et aux versions.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxvii. | S'assurer que les renseignements de toute commande, y compris les commandes en suspens, se rapportent à la version adéquate du fichier de catalogue.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>lxviii. pour créer plusieurs commandes à partir d'un seul panier d'achat selon tout élément de donnée (p. ex. client, disponibilité, valeur en dollars), y compris la fonctionnalité :</p> <p>d'envoyer des commandes au système ministériel de gestion financière du client approprié si plusieurs clients sont associés à une demande d'achat;</p> <p>d'envoyer des commandes aux fournisseurs adéquats, lorsque plusieurs articles sont associés à une demande de panier d'achat provenant de différents fournisseurs;</p> <p>de donner à l'utilisateur la possibilité de sélectionner une option lui permettant de créer une commande en fonction du coût global le plus bas d'un fournisseur unique ou du coût global le plus bas de plusieurs fournisseurs conformément à la méthode d'approvisionnement et aux caractéristiques de catalogue applicables (p. ex. seuils de commande, commande minimale).</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>lxix. Permettre aux fournisseurs de fournir des renseignements sur les commandes ou les livraisons à la suite de la réception de la commande (état de l'article, date de livraison, renseignements sur l'expédition, etc.).</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>lxx. Permettre à un administrateur autorisé de configurer les règles administratives pour envoyer des copies (ou un lien vers la commande dans la SAE) à des intervenants désignés, à la suite d'une commande.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>lxxi. Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer le pourcentage d'écart d'une méthode d'approvisionnement unique qui peut être appliqué à une commande globale, afin de tenir compte du montant estimatif et du montant réel d'une commande (p. ex. livraison de carburant dont l'écart est supérieur à 5 %) dans le catalogue applicable.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>lxxii. Permettre aux utilisateurs d'informer le fournisseur de l'état des biens reçus, au niveau des articles, en sélectionnant un choix à partir d'une liste configurable d'états et de renseignements en texte de format libre (p. ex. bien reçu en bon état, articles manquants, articles endommagés).</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | lxxiii. Permettre aux fournisseurs d'indiquer le nom du ou des pays d'origine des biens peu importe que le travail doive être effectué par le fournisseur ou un de ses sous-traitants.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxiv. Permettre aux fournisseurs de mettre à jour leurs soumissions durant la tenue d'une activité d'enchères.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxv. Permettre aux fournisseurs de sélectionner des enchères électroniques inversées individuelles pour recevoir des avis instantanés par courriel concernant les modifications à des enchères électroniques inversées (p. ex. nouvelle soumission, prolongation, résiliation des enchères électroniques inversées).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxvi. S'assurer que les fournisseurs ne peuvent pas présenter une soumission après la clôture d'une activité d'enchères électroniques inversées.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxvii. Permettre aux fournisseurs de soumettre des questions sur une activité d'enchères électroniques inversées, ainsi que de publier et de modifier la question et la réponse dans les deux langues officielles durant l'activité d'enchères électroniques inversées, sans toutefois publier le nom du fournisseur, afin que tous les fournisseurs puissent les visualiser (p. ex. formulaire de questions et de réponses). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxviii. Permettre aux fournisseurs d'établir leur prix de départ et le seuil automatique durant la période d'annonce de l'activité d'enchères électroniques inversées afin de permettre qu'une soumission automatique soit faite conformément aux augmentations de la soumission.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxix. Fournir aux utilisateurs un sommaire des enchères électroniques inversées à la fin d'une activité, y compris : détails définitifs de l'événement, estimation, économies estimatives et remarques sur l'événement.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxx. Afficher une horloge de compte à rebours pour montrer le temps restant à une activité d'enchères électroniques inversées.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | lxxxi. Mettre automatiquement à jour les renseignements sur les enchères électroniques   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point  |

|           |   |   |
|-----------|---|---|
|           | inversées qui sont affichés sans que l'utilisateur ait à rafraîchir la page.  | Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points   |
| lxxxii.   | Afficher les résultats d'une activité d'enchères électroniques inversées afin d'indiquer les fournisseurs qui ont été invités et qui ont participé à l'activité, le classement des fournisseurs ayant participé, la soumission retenue et la valeur totale du contrat ou de la commande.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxiii.  | Permettre aux utilisateurs de créer, de gérer et d'annuler des activités d'enchères électroniques inversées.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxiv.   | Permettre aux utilisateurs de configurer les enchères électroniques inversées afin qu'elles soient ouvertes aux fournisseurs comme activité publique (ouvertes à tous les fournisseurs), à une liste de fournisseurs préqualifiés à l'aide d'une méthode d'approvisionnement ou à une liste de fournisseurs sélectionnés.                                 | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxv.    | Permettre aux utilisateurs de configurer le classement estimatif d'un article ou d'un lot en vue d'une activité d'enchères électroniques inversées afin de déterminer le fournisseur retenu pour un article ou un lot.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxvi.   | Permettre aux utilisateurs de configurer la devise utilisée pour une activité d'enchères électroniques inversées dans le cadre de laquelle un fournisseur doit présenter sa soumission.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxvii.  | Permettre aux utilisateurs de configurer l'augmentation de la soumission, en fonction d'un pourcentage ou d'un montant, en vue d'une activité d'enchères électroniques inversées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxviii. | Permettre aux utilisateurs de configurer les règles de visibilité d'une activité d'enchères électroniques inversées afin que les fournisseurs puissent consulter tous les prix et les classements, ou les classements uniquement; afficher le nom du fournisseur actuel ou attribuer un nom de fournisseur générique (p. ex. fournisseur1, fournisseur2). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| lxxxix.   | Permettre aux utilisateurs de configurer les règles de visibilité d'un article en vue d'une activité d'enchères électroniques inversées de  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|      |   |  |
|------|---|--|
|      | manière que les fournisseurs soient en mesure de savoir s'ils ont présenté la soumission la moins-disante pour un article ou un lot donné, mais pas nécessairement la soumission cumulative la moins-disante pour tous les articles.  |  |
|      | xc. Permettre aux utilisateurs de configurer la période d'annonce et de soumission (date et heure de début et de fin) d'une activité d'enchères électroniques inversées et d'apporter des modifications avant ou durant une activité.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points  |
|      | xcii. Permettre aux utilisateurs de configurer les règles de bris d'égalité dans le cadre d'une activité d'enchères électroniques inversées.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points  |
|      | xciii. Permettre aux utilisateurs de déterminer si un prix plancher ou plafond est prévu dans le cadre d'une activité d'enchères électroniques inversées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| C6.5 | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION E - APPROVISIONNEMENT EN SERVICES  |  |
|      | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, E – Approvisionnement en services, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira les fonctionnalités ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :   |  |
|      | i. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer l'accès autorisé afin de visualiser et de modifier les qualifications applicables à des catégories ou à des sous-catégories de ressources particulières.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
|      | ii. Permettre aux fournisseurs d'indiquer dans le catalogue s'ils possèdent un bureau local dans la région applicable, et aux administrateurs autorisés de configurer le moment où ces renseignements sont mis à la disposition d'un utilisateur lors du processus de commande.     | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
|      | iii. Permettre aux fournisseurs d'indiquer dans le catalogue la région dans laquelle ils offrent des services particuliers (p. ex. type d'aéronef disponible dans une base aérienne), afin d'aider l'utilisateur à sélectionner un fournisseur lors du processus de commande.       | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
|      | iv. Permettre aux fournisseurs de soumettre des questions sur une demande d'achat et aux utilisateurs d'appliquer une métabalise à une question, ainsi que de publier et de modifier la question et la réponse dans les deux langues officielles durant la période de réponse, sans | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |

|       |   |  |
|-------|---|--|
|       | toutefois publier le nom du fournisseur, afin que tous les fournisseurs puissent les visualiser (p. ex. formulaire de questions et de réponses).  |  |
| v.    | Permettre aux utilisateurs autorisés de visualiser l'état de la réponse d'un fournisseur pour une commande précise (p. ex. aucun intérêt manifesté, réponse évaluée mais rejetée, aucune invitation envoyée, commande passée) à partir de la liste des fournisseurs invités durant le processus de commande.          | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| vi.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer l'état de l'évaluation des ressources proposées (p. ex. évaluation effectuée, évaluation en cours, ressources présélectionnées, acceptées ou rejetées), et d'afficher et de configurer certains avis à envoyer aux fournisseurs concernant leur état respectif. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| vii.  | Aviser l'utilisateur des préférences linguistiques des fournisseurs invités pour chaque méthode d'approvisionnement et région respective avant de créer la demande d'achat.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| viii. | Appliquer les paiements d'étape selon le montant configuré de la valeur totale de la commande indiqué dans la demande d'achat (p. ex. le fournisseur reçoit 40 000 \$ pour l'exécution du jalon 1 et les 60 000 \$ restants pour l'exécution du jalon 2).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| ix.   | Sélectionner plusieurs ressources dans un EDT auprès d'un fournisseur unique (p. ex. analyste des activités et gestionnaire de projet du fournisseur A).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| x.    | Diviser un EDT entre plusieurs ressources afin d'établir un contrat à fournisseurs multiples (p. ex. analyste des activités du fournisseur A et gestionnaire de projet du fournisseur B).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xi.   | Permettre aux utilisateurs de configurer le pourcentage de paiement applicable qui doit être associé à chaque jalon dans la demande d'achat (p. ex. le fournisseur reçoit 40 % pour l'exécution du jalon 1 et les 60 % restants pour l'exécution du jalon 2).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xii.  | Sélectionner les modifications à un EDT qui feront automatiquement l'objet d'un suivi dans un registre des modifications, y compris les dates auxquelles les modifications ont été  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|        |   |  |
|--------|---|--|
|        | apportées et l'utilisateur qui les a effectuées.  |  |
| xiii.  | Permettre aux utilisateurs de sélectionner la version de l'EDT qu'ils souhaitent comparer avec les modifications sélectionnées (p. ex. visualiser uniquement les différences entre les versions 3 et 4 de l'EDT et masquer toutes les modifications antérieures).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.   | Soumettre les modifications à l'EDT à un processus d'approbation avant de les publier.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points |
| xv.    | Présenter une version à jour de l'EDT sans les modifications sélectionnées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvi.   | Permettre aux utilisateurs de configurer des examens de rendement de ressource à intervalle déterminé. Par la suite, ces examens ainsi configurés seront mis à la disposition du client dans l'exercice de ses responsabilités contractuelles selon la période prescrite (p. ex. tous les deux mois, à la fin du contrat uniquement).                         | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvii.  | Permettre aux utilisateurs autorisés d'activer et de désactiver les profils des ressources.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xviii. | Permettre aux utilisateurs de maintenir leur version du profil de ressource d'une proposition dans le cas d'une ressource particulière (p. ex. si plus d'un fournisseur propose la même ressource) et de mettre à jour les qualifications, en fournissant à l'utilisateur l'option de visualiser les modifications sélectionnées et les versions définitives. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xix.   | Permettre aux utilisateurs autorisés d'effectuer une vérification des projets cités en référence et d'en consigner les résultats afin de valider l'exactitude des qualifications et de l'expérience des ressources proposées en ce qui a trait aux références présentées par le fournisseur.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xx.    | Déterminer si une ressource ou un fournisseur a déjà effectué des travaux pour l'organisation spécifié.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxi.   | Permettre à chaque organisation de créer et de gérer les activités d'intégration et de départ configurables de chaque ressource dans le   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|        |  |  |
|--------|--|--|
|        | cadre d'un contrat précis (p. ex. attribution des biens ou du répertoire, délivrance des identifiants de sécurité) tout en étant en mesure de joindre les documents d'accompagnement et de désigner un responsable pour chaque activité.   |  |
| xxii.  | Suivre l'état des activités d'intégration et de départ et configurer les dates auxquelles les activités inachevées doivent être signalées aux échelons supérieurs en envoyant un avis à l'utilisateur approprié (p. ex. entente de non-divulgence pour une ressource précise qui n'est pas encore signée, et qui est donc indiquée comme inachevée).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiii. | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer la transparence de leur soumission (p. ex. soumission dans une enveloppe scellée) pour les commandes par catalogue qui exigent une évaluation technique.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxiv.  | Permettre aux utilisateurs autorisés de configurer l'option qui permet aux fournisseurs de changer l'état de disponibilité de leurs services dans le cadre d'une méthode d'approvisionnement, et permettre à la solution de contourner automatiquement les fournisseurs dont les services ne sont pas disponibles pendant le processus relatif aux règles opérationnelles régissant les commandes. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxv.   | Permettre aux utilisateurs autorisés de créer et de gérer des modèles qui seront utilisés par les fournisseurs au moment de traiter un panier d'achat.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvi.  | Permettre aux utilisateurs de mettre sur pied une équipe d'évaluation des propositions et d'attribuer un ou plusieurs membres à certains critères ou domaines de la proposition qui doivent être évalués individuellement en vue de mener l'évaluation finale par consensus ou à l'aide de la méthode de calcul des moyennes.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxvii. | Évaluer les qualifications des ressources par rapport aux exigences d'une catégorie précise (p. ex. critères obligatoires, critères cotés prévoyant les pondérations et les notes de passage).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|          |  |  |
|----------|--|--|
| xxviii.  | Permettre à l'utilisateur de clarifier auprès du fournisseur tout aspect de sa proposition qui pourrait exiger des renseignements supplémentaires (p. ex. preuve de certification manquante).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxix.    | Permettre aux utilisateurs autorisés de déterminer si l'utilisateur doit utiliser un EDT normalisé ou créer un nouvel EDT.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxx.     | Créer et gérer un EDT en aidant un utilisateur, à l'aide d'un formulaire d'établissement d'EDT, à sélectionner les sections et le contenu applicable d'un dépôt pré approuvé (p. ex. contexte, tâches, produits livrables et contraintes). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxi.    | Permettre aux utilisateurs de naviguer, de chercher, de trier et de filtrer le contenu du formulaire d'établissement d'EDT.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxii.   | Permettre aux administrateurs autorisés de configurer et de gérer les sections et le contenu connexe du formulaire d'établissement d'EDT selon les administrateurs centraux et répartis.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxiii.  | Permettre aux utilisateurs de créer une nouvelle section et le contenu applicable à ajouter à un EDT particulier.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxiv.   | Permettre aux utilisateurs d'ajouter du contenu supplémentaire à toute section d'un EDT particulier (p. ex. le contenu qui n'est pas inclus dans le dépôt du formulaire d'établissement d'EDT).  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxv.    | Permettre aux utilisateurs de naviguer, de chercher, de trier, de filtrer et de sélectionner des exemples d'EDT dans la bibliothèque d'EDT.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxvi.   | Permettre aux utilisateurs de consigner et de gérer le rendement de chaque ressource et de le lier au fournisseur pertinent.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxvii.  | S'assurer que seuls les utilisateurs autorisés peuvent examiner le rendement individuel et total de chaque ressource lors du processus de soumission, de commande ou de gestion du contrat.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxviii. | Configurer la note de rendement initiale des   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point  |

|      |  |  |
|------|--|--|
|      | fournisseurs avant les évaluations de rendement du GC.   | Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points  |
|      | xxxix. Saisir, gérer et afficher le rendement d'une ressource dans le cadre d'une commande à l'aide de critères objectifs et subjectifs fondés sur la méthode d'approvisionnement.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | xl. Extraire et fournir des renseignements à jour, y compris les dates d'expiration et l'état actif des cotes de sécurité des ressources dans la base de données de la Direction de la sécurité industrielle canadienne, et s'assurer que le fournisseur détient une copie des cotes de sécurité des ressources.           | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | xli. S'assurer que la ressource proposée par le fournisseur, qui a déjà fait l'objet d'une évaluation et qui a été approuvée pour une catégorie ou une sous-catégorie en particulier, ne doit pas être soumise à une nouvelle évaluation durant la période configurable pour la catégorie ou la sous-catégorie applicable. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| C6.6 | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION G - RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES   |  |
|      | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, G Renseignements d'affaires, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira la fonctionnalité ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :  |  |
|      | i. Permettre aux administrateurs autorisés de créer, de gérer et de publier des modèles de rapports normalisés, et de les mettre à la disposition des autres utilisateurs.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | ii. Permettre aux utilisateurs de prévoir et de générer, d'imprimer et de distribuer automatiquement des rapports selon un calendrier établi au préalable par les utilisateurs   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iii. Permettre aux utilisateurs de s'inscrire et de se désinscrire d'une liste de distribution automatique de rapports.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | iv. Permettre aux utilisateurs de générer des rapports d'analyse transversale dans lesquels il est possible de visualiser des renseignements à un niveau précis et de passer à d'autres niveaux selon la valeur sélectionnée par les utilisateurs.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|      | v. Permettre aux utilisateurs de générer des rapports statiques ponctuels et de les sauvegarder aux fins d'utilisation ultérieure.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>vi. Permettre aux utilisateurs de personnaliser leurs requêtes et rapports au moyen de l'outil ponctuel de requête et d'établissement de rapports de la SAE, qui a une couche sémantique réutilisable contenant des termes opérationnels familiers et communs qui permet aux utilisateurs qui ne sont pas nécessairement habiles avec les technologies :</p> <p>a. de consulter les sources de données disponibles;</p> <p>b. d'accéder aux mesures prédéfinies; et</p> <p>c. d'explorer les hiérarchies.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>vii. Produire des rapports relatifs à l'état des possibilités d'approvisionnement et des matrices de données connexes, notamment :</p> <p>a. le nombre de possibilités d'approvisionnement et leur état;</p> <p>b. le temps de traitement (p. ex. par fournisseur, par client);</p> <p>c. le nombre de transactions (p. ex. mesures des utilisateurs, nombre d'achats);</p> <p>d. et étape et état de l'approbation.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>viii. Produire des rapports qui peuvent classer les fournisseurs et afficher les tendances relatives au rendement des fournisseurs au fil du temps en fonction de diverses données recueillies, notamment :</p> <p>a. la qualité;</p> <p>b. le rendement de la prestation par les fournisseurs; et</p> <p>c. le rendement des services.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>ix. Produire des rapports relatifs aux dépenses qui peuvent contenir divers renseignements sommaires ou détaillés, notamment :</p> <p>a. les économies potentielles;</p> <p>b. les dépenses d'une année à l'autre par catégorie de produit et par fournisseur;</p> <p>c. les dépenses cumulatives par bon de commande et par facture; et</p> <p>d. des rapports sur les dépenses pour les arrangements en matière d'approvisionnement et les offres à commandes par divers paramètres (p. ex. par</p>         | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|       |   |  |
|-------|---|--|
|       | fournisseur, par région).   |  |
| x.    | Produire des rapports relatifs à l'accès des utilisateurs et des groupes aux objets et aux composantes de la solution, notamment :<br>a. l'accès complet et partiel aux dossiers d'approvisionnement;<br>b. les droits, les privilèges et les restrictions d'accès aux fonctions des utilisateurs et des groupes pour les composantes assignées;<br>c. les droits, les privilèges et les restrictions<br>d. d'accès aux renseignements des utilisateurs et des groupes; et l'accès des utilisateurs et des groupes aux propriétés des métadonnées.                  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xi.   | Faciliter la veille stratégique et l'analyse détaillée propres à des articles (p. ex. le nombre d'unités d'un article qui ont été achetées, l'identité de l'acheteur, l'identité du vendeur, le montant de l'achat, le contrat visé).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xii.  | Analyser et calculer la croissance des transactions traitées dans une période précise, en fonction de divers paramètres (p. ex. par fournisseur, par client).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiii. | Permettre et soutenir un grand éventail d'outils de visualisation des données sur les renseignements d'affaires, notamment :<br>a. l'affichage de plusieurs objets différents sur une page comme un tableau, une photo et un texte;<br>b. divers types de graphiques (p. ex. à barres, en nuage, combiné, croisé dynamique, à bâtons, radar, en aires, en banderole, à barres empilées);<br>c. divers types de graphiques avec des indicateurs cibles (p. ex. à bâtons, à puces, à bulles);<br>d. des mesures et des indicateurs; et<br>e. des graphiques 2D et 3D. | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.  | Permettre aux utilisateurs de configurer et de créer des tableaux de bord d'établissement de rapports et d'analyse hautement interactifs ainsi que de définir des mesures et des données grâce à une exploration visuelle et à des analyses avancées intégrées.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>xv. Permettre aux utilisateurs de configurer et de créer des tableaux de bord d'établissement de rapports et d'analyse contenant des renseignements opérationnels et stratégiques qui permettent notamment :</p> <p>a. l'établissement, la distribution et l'impression de rapports et de gadgets logiciels;</p> <p>b. la configuration de paramètres, de filtres et de messages-guides; et</p> <p>c. la navigation assistée dans les tableaux de bord.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xvi. Permettre aux utilisateurs de configurer et de générer des rapports sous forme de tableaux de bord qui présentent toutes les initiatives d'approvisionnement en cours, leur état d'avancement et leurs échéanciers</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xvii. Permettre aux utilisateurs de configurer et de générer des modèles d'affichage des données personnalisés dans les tableaux de bord d'établissement de rapports et d'analyse, ainsi que dans les pages des rapports.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xviii. Permettre aux utilisateurs de passer facilement du tableau de bord d'établissement de rapports et d'analyse à toutes les applications de gestion des dépenses et à tous les modules d'approvisionnement pertinents.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xix. Permettre aux utilisateurs de découvrir, de visualiser et d'analyser des données en temps quasi réel pour tous les objets opérationnels liés à l'approvisionnement, de les comparer avec des données historiques et d'établir des rapports à cet égard.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xx. Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de configurer une liste de distribution des rapports, ainsi que de générer et de distribuer automatiquement les rapports aux adresses et aux emplacements indiqués dans la liste, notamment :</p> <p>envoi d'avis par courriel</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxi. Générer et créer des rapports qui résument et calculent divers montants et volumes avec des totaux et des totaux partiels.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|      |   |   |
|------|---|---|
|      | <p>xxii. Permettre aux utilisateurs d'effectuer divers types d'analyse des données, notamment :</p> <p>L'analyse et la surveillance des tendances et du rendement;</p> <p>L'analyse de la fragmentation des fournisseurs;</p> <p>L'établissement de prévision.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>xxiii. Permettre aux utilisateurs d'analyser et de regrouper les données, d'effectuer des calculs multidimensionnels et de visualiser des renseignements à jour sur tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment :</p> <p>Les économies et les dépenses calculées en fonction de divers facteurs;</p> <p>Les achats effectués en fonction de divers facteurs;</p> <p>Le recours à certaines clauses de la bibliothèque de clauses;</p> <p>Les contrats attribués en fonction de divers facteurs.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>xxiv. Permettre l'analyse des écarts en dollars, en pourcentage et en temps (p. ex. delta entre toute somme, écart fondé sur le temps, comme des heures, des jours ou des dates).</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| C6.7 | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION H - GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS  |   |
|      | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, H Gestion des relations avec les fournisseurs de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira les fonctionnalités ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :  |   |
|      | <p>i. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer des règles opérationnelles et de définir les paramètres pour l'activation et la désactivation des fournisseurs, notamment :</p> <p>a. les utilisateurs autorisés activent ou désactivent la fonction d'activation et de désactivation des fournisseurs; et</p> <p>b. le système active ou désactive automatiquement les paramètres des comptes des fournisseurs.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |
|      | <p>ii. Remplir automatiquement le formulaire d'inscription des fournisseurs en fonction de renseignements et de données provenant d'autres systèmes, et permettre aux fournisseurs de tenir à jour leurs propres renseignements, notamment :</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |

|       |   |   |
|-------|---|---|
|       | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le nom, l'adresse et les coordonnées;</li> <li>b. le statut de propriétaire autochtone;</li> <li>c. l'inscription au Programme des marchandises contrôlées;</li> <li>d. les états financiers;</li> <li>e. des renseignements sur le paiement par dépôt direct;</li> <li>f. des renseignements sur la solvabilité (carte fantôme); et</li> <li>g. les caractéristiques spéciales de l'entreprise.</li> </ul> |   |
| iii.  | <p>Tenir un répertoire de sondages et de fiches de rendement qui est accessible uniquement au moyen d'un accès fondé sur les rôles et qui est organisé d'un certain nombre de façons, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. les contrats;</li> <li>b. les ententes-cadres; et</li> <li>c. les fournisseurs.</li> </ul>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité= 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p>   |
| iv.   | <p>Permettre aux administrateurs autorisés de configurer et de créer des versions distinctes des sondages sur un sujet particulier, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. l'emplacement géographique;</li> <li>b. l'approvisionnement; et</li> <li>c. les intervenants.</li> </ul>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p>  |
| v.    | <p>Permettre aux administrateurs autorisés de configurer et de prévoir des sondages.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 7points</p>   |
| vi.   | <p>Permettre aux utilisateurs de définir et de mettre à jour des indicateurs de rendement clés dans le cadre du processus de gestion du rendement.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points</p> |
| vii.  | <p>Définir les seuils maximaux et les objectifs pour chaque indicateur de rendement clé visant un fournisseur ou une catégorie.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points</p> |
| viii. | <p>Aviser les utilisateurs dont le nom figure sur la liste configurable lorsque la note des indicateurs de rendement clés est inférieure aux objectifs établis.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p>  |
| ix.   | <p>Mettre en correspondance les questions posées dans le cadre des sondages et des</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points</p> |

|        |  |   |
|--------|--|---|
|        | indicateurs de rendement clés précis, et extraire automatiquement des données tirées des réponses aux sondages pour remplir une fiche de rendement.  |   |
| x.     | Regrouper et fusionner les résultats de plusieurs sondages en une seule fiche de rendement.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points |
| xi.    | Soumettre les fiches de rendement à l'examen par les utilisateurs désignés.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points |
| xii.   | Permettre aux utilisateurs de collaborer avec les fournisseurs relativement aux résultats des fiches de rendement et aux mesures de suivi connexes.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 10 points |
| xiii.  | Permettre aux fournisseurs d'avoir un accès en lecture seule à leurs fiches de rendement et aux résultats des sondages.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points  |
| xiv.   | Importer et exporter des données qualitatives et quantitatives de sources de tierces parties et de la solution dans le cadre de la production de fiches de rendement.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points  |
| xv.    | Permettre l'exécution de diverses fonctions des fiches de rendement, notamment :<br>a) la représentation graphique des résultats des fiches de rendement;<br>b) la production de fiches de rendement pour différents niveaux de rendement (p. ex. lorsque le rendement est supérieur aux objectifs, à risque ou inférieur aux objectifs);<br>et<br>c) le classement des fournisseurs pour des produits précis par la pondération des notes figurant sur les fiches de rendement (p. ex. premier rang et dernier rang). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points  |
| xvi.   | Permettre aux administrateurs autorisés de dupliquer des sondages créés précédemment pour les réutiliser.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points  |
| xvii.  | Permettre aux créateurs de sondages et aux répondants aux sondages de sauvegarder des sondages créés ou remplis de façon partielle comme des ébauches à achever ultérieurement.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points  |
| xviii. | Permettre aux créateurs de sondages de cibler et de sélectionner des répondants à  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point   |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <p>des sondages ciblés en fonction de divers paramètres, notamment :</p> <p>a) leur emplacement géographique; et</p> <p>b) le produit.</p>  | <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p>  |
|  | <p>xix. Permettre aux créateurs de sondages et aux répondants de téléverser, de télécharger, d'envoyer et de recevoir plusieurs pièces jointes aux sondages.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |
|  | <p>xx. Distribuer des sondages et assurer le suivi des personnes qui répondent aux sondages en indiquant l'heure et la date à l'aide d'un timbre.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |
|  | <p>xxi. Intégrer la distribution et l'approbation des sondages aux flux de travaux, notamment :</p> <p>a) envoyer les sondages aux répondants et aux approbateurs; et</p> <p>b) approuver la publication des résultats des sondages dans des fiches de rendement.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |
|  | <p>xxii. Permettre aux administrateurs autorisés de configurer diverses fonctions liées aux avis pour toutes les activités comprises dans le module de gestion des relations avec les fournisseurs, notamment :</p> <p>a) des rappels qui peuvent être envoyés aux participants aux sondages;</p> <p>b) des courriels envoyés dans le cadre de sondages;</p> <p>c) la programmation d'événements, de déclencheurs et d'alertes automatiques; et</p> <p>d) l'activation et la désactivation des avis automatiques.</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <p>xxiii. Assurer le suivi de la mise à jour et du renouvellement des renseignements figurant dans les profils des fournisseurs, et aviser automatiquement les administrateurs autorisés et les fournisseurs du besoin de mettre à jour et de renouveler régulièrement ces renseignements, notamment :</p> <p>a) la date de renouvellement des compétences et des certifications;</p> <p>b) des renseignements relatifs aux cotes de sécurité; et</p> <p>c) l'état des fournisseurs (actif ou inactif en fonction d'un ensemble de règles configurables).</p> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 5 points</p> |
|  | <p>xxiv. Permettre aux utilisateurs de programmer des activités et des tâches associées à un fournisseur et aviser les utilisateurs lorsque des tâches sont prévues (p. ex. réunion de rendement).</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxv. Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de configurer un formulaire intelligent d'auto-inscription des fournisseurs comportant des zones facultatives et obligatoires, dans lequel formulaire les fournisseurs doivent fournir des renseignements et des documents supplémentaires en fonction d'une combinaison de règles opérationnelles configurables et de renseignements fournis."</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxvi. Permettre aux utilisateurs autorisés de valider et d'approuver les renseignements et les certificats fournis par le fournisseur, notamment:</p> <p>a) les certifications professionnelles;</p> <p>b) les polices d'assurance;</p> <p>c) les attestations de sécurité;</p> <p>d) les états financiers.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxvii. Intégrer dans le profil d'un fournisseur des renseignements tirés de la réponse de ce dernier à une activité de sélection des fournisseurs.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p> <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|  | <p>xxviii. Extraire des renseignements et des données sur les fournisseurs en temps quasi réel de</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point</p>  |

|      |   |  |
|------|---|--|
|      | <p>tiers fournisseurs de contenu et de systèmes (p. ex. ARC), et communiquer ces données et ces renseignements, notamment la dénomination sociale du fournisseur et le numéro d'entreprise de l'ARC.</p>  | <p>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p>   |
| C6.8 | <p>Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION I – GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION</p>   |  |
|      | <p>En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, I – Gestion des données et de l'information, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira les fonctionnalités ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :</p>  |  |
|      | <p>i. Surveiller automatiquement la qualité de l'information (dépôts de données transactionnelles et de données de base) en tenant compte des éléments suivants : exhaustivité, conformité, uniformité, exactitude, répétition et intégrité.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>ii. Mesurer et évaluer la qualité des données en appliquant le scénario du système et le scénario configurable par l'utilisateur, les règles et les calendriers liés aux opérations et au système, et ce, dans diverses situations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le téléchargement de nouveaux articles de catalogue;</li> <li>b. l'importation de nouveaux systèmes de codes de classification mis à jour;</li> <li>c. la vérification de la synchronisation des données entre la SAE et SAP;</li> <li>d. les vérifications prévues des données transactionnelles et des données de base.</li> </ul> | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>iii. Préparer en forme abrégée ou détaillée les résultats des vérifications de la qualité des données, puis les transmettre aux utilisateurs.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>iv. Envoyer des avis (p. ex. par courriel ou par messagerie texte) et leur attribuer divers niveaux de priorité (p. ex. normal, urgent, critique) quand sont détectés des problèmes potentiels liés à la qualité des données à base de règles.</p>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
|      | <p>v. Suggérer automatiquement des changements liés aux documents transactionnels, aux documents de base ou au groupe de documents, afin d'obtenir la confirmation des administrateurs autorisés avant d'appliquer les changements et de les effectuer par unité ou par lot, comme indiqué par l'administrateur du</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|       |  |  |
|-------|--|--|
|       | <p>système. Ces changements peuvent concerner des actions comme l'épuration, la normalisation, le profilage (p. ex. saisie des métadonnées à partir de l'analyse de données), la fusion des documents connexes ou les tâches d'enrichissement des données comme : le regroupement, l'épuration, l'enrichissement et la catégorisation de données sur les dépenses à partir de sources de données diverses (grand livre, planification des ressources de l'entreprise – systèmes de planification des ressources de l'entreprise, SAE et paiement).</p> |  |
| vi.   | <p>Automatiser les changements liés aux documents ou aux groupes de documents en fonction d'un ensemble de règles, comme les normes de l'industrie et les normes internationales, la SAE du GC ou les normes du ministère ou de l'organisme, les règles administratives, les bases de connaissances des valeurs et des modèles, les restrictions liées au domaine, les contraintes d'intégrité ou toute autre règle administrative du GC qui définit le niveau de qualité suffisant des données pour l'organisation.</p>                               | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| vii.  | <p>Créer et gérer manuellement et automatiquement les données de base conformément aux normes et aux spécifications reconnues par l'industrie et le GC, telles que : la <i>United Nations Standard Products and Services Code</i>® (UNSPSC®) et la Ligne directrice sur le processus opérationnel commun en gestion financière.</p>  | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| viii. | <p>Procéder à la classification des données sur les dépenses en fonction de différents éléments de données et en suivant un ordre de priorité configurable. Ces données sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les données sur le fournisseur;</li> <li>les données propres aux clients (p. ex. codes du grand livre, description d'article);</li> <li>les codes de produits définis par l'industrie et le client (p. ex. UNSPC, numéro d'identification des biens et services).</li> </ul>                                       | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |
| ix.   | <p>Offrir au fournisseur des possibilités d'enrichir certains éléments de données tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les relations de subordination;</li> <li>les codes de classification des activités économiques.</li> </ul>   | <p>Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br/>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points</p> |

|        |  |  |
|--------|--|--|
| x.     | Assurer la classification uniforme des articles similaires provenant de sources de données diverses en utilisant une classification automatique et axée sur les règles.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xi.    | Permettre la classification des documents et, s'il y a lieu, la classification des groupes de documents conformément au système de classification des documents de l'organisation.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xii.   | Favoriser des interactions et des liens étroits entre la classification des documents et les autres processus de gestion des documents, tels que la saisie, l'accès et la sécurité, l'élimination, la recherche, l'extraction et l'établissement de rapports.                  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiii.  | Créer et gérer les signets et les favoris pour établir des liens vers une page en particulier compris dans la SAE.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xiv.   | Valider les zones de texte en utilisant des outils d'édition tels que la correction automatique ou un vérificateur d'orthographe pour la langue officielle appropriée.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xv.    | Configurer et gérer le flux de publication des dossiers d'approvisionnement et faire le suivi du cycle de vie de chaque dossier pour chacune des étapes de son déclassé (p. ex. ébauche, approbation, publication, archivage, sélection aux fins de suppression, suppression). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvi.   | Activer le versionnage pour les documents individuels ou regroupés, qui offre des fonctions telles que la numérotation de versions et la possibilité de retourner à une révision antérieure d'un document.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xvii.  | Activer la collaboration en temps quasi réel sur un dossier d'achat et les documents connexes en utilisant des fonctions comme le versionnage de documents, le verrouillage de documents ou la résolution de conflits dans des environnements à utilisateurs multiples.        | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xviii. | Permettre de configurer, d'exécuter et de surveiller l'importation des documents à partir d'une source externe.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xix.   | Saisir tous les documents, renseignements et dossiers des utilisateurs, et les conserver dans la SAE.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | xx. Configurer la dénomination des documents électroniques par l'intermédiaire de processus manuels (commentaires des utilisateurs) et automatisés.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxi. Faire le suivi de toutes les mesures d'élimination exécutées en ce qui concerne les documents électroniques (migration, importation, exportation).   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxii. Faire état de tous les détails et de tous les résultats de tout processus de migration afin d'assurer l'intégrité des documents électroniques.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxiii. Créer et gérer les classes d'élimination qui définiraient :<br><br>les périodes de conservation afin de déterminer pendant combien de temps un document individuel ou un groupe de documents doit être conservé;<br><br>les mesures d'élimination (p. ex. examen, exportation, transfert, archivage, destruction) dans le but de prescrire le sort des documents;<br><br>le mode de suivi des mesures d'élimination.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxiv. Appliquer systématiquement ou manuellement les mesures d'élimination aux documents existants, reçus ou nouvellement créés, ainsi qu'aux métadonnées connexes et, lorsqu'applicable, aux groupes de documents.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxv. Mettre le contenu entier d'un document ou d'un groupe de documents à la disposition des examinateurs, sous réserve des restrictions d'accès applicables.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
|  | xxvi. Permettre aux administrateurs autorisés de créer et de gérer des taxonomies de différents types comme des listes, des synonymes, des hiérarchies (p. ex. UNSPSC), une navigation à facettes, des dictionnaires analogiques, des ontologies, tels que :<br><br>la mise en correspondance de taxonomies différentes qui peuvent être définies et gérées de façon hiérarchique (p. ex. Classification fédérale des approvisionnements, Accord de libre-échange nord-américain, Organisation du Traité de l'Atlantique nord, classification UNSPSC et Construction Specifications | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

|         |  |  |
|---------|--|--|
|         | Institute);<br>Supprimé<br>Supprimé  |  |
| xxvii.  | Permettre aux administrateurs autorisés d'élargir la définition des éléments de données en ajoutant et en configurant des attributs de données personnalisés (p. ex. propriétés liées à la sécurité, aux droits et à la disponibilité publique). | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxviii. | Configurer et restreindre la possibilité de modifier les métadonnées des documents au cours de leur cycle de vie en fonction des règles administratives établies par le GC.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxix.   | Permettre l'enregistrement de métadonnées saisies manuellement par un utilisateur.   | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxx.    | Activer les champs de métadonnées définis par l'utilisateur afin de permettre la saisie de renseignements descriptifs liés au document.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| xxxi.   | Permettre la configuration des règles du système pour l'attribution de métadonnées sur la saisie d'un document ou d'un groupe de documents en utilisant des fonctions comme la classification automatique ou le marquage des données.            | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |
| C6.9    | Exigences fonctionnelles supplémentaires – SECTION J – GESTION DES UTILISATEURS  |  |
|         | En plus des fonctionnalités précisées dans la partie 3, J – Gestion des utilisateurs, de l'EDT, le soumissionnaire devrait indiquer s'il fournira les fonctionnalités ci-dessous pour répondre aux présentes exigences :                         |  |
| i.      | Faire en sorte que l'enregistrement demeure incomplet (empêchant ainsi l'accès à certaines fonctions de la solution) jusqu'à ce que soit terminée la configuration du compte d'utilisateur.  | Le soumissionnaire ne peut pas fournir cette fonctionnalité = 0 point<br>Le soumissionnaire fournira cette fonctionnalité = 3 points |

**CHANGEMENT: 168**

Supprimer l'*Annexe 1 – Énoncé des travaux, version 2.0* en entier et la remplacer par l'*Annexe 1 – Énoncé des travaux, version 2.1* en pièce jointe.

*Remarque à l'intention des soumissionnaires* : Les exigences fonctionnelles de la partie 3 – Exigences fonctionnelles de l'*Annexe 1 – Énoncé des travaux, version 2.1* portant la mention SUPPRIMÉ ont soit été déplacées à la section des critères d'évaluation C6 ou entièrement supprimées.

**CHANGEMENT: 169**

À l'*Annexe 2 – Sécurité et protection des renseignements personnels*, supprimer en entier l'exigence en matière de sécurité E2.85 et la remplacer par ce qui suit :

L'entrepreneur doit fournir tous les éléments de preuve associés à un incident de sécurité dans le format de fichier commercial précisé par le gouvernement du Canada et dans un délai convenu entre le Canada et l'entrepreneur, qui sont associés aux données du gouvernement du Canada et pertinents pour les incidents relatifs à la sécurité, y compris :

- a) les résultats des registres historiques de l'application, du réseau et du système et ceux de la recherche des dossiers de vérification;
- b) les résultats de l'analyse des registres de l'application, du réseau et du système et ceux de l'analyse des dossiers de vérification;
- c) les registres de l'application, du réseau et du système et les dossiers de vérification;
- d) les renseignements ou les données de clarification supplémentaires précisés par le gouvernement du Canada en se fondant sur l'examen des renseignements fournis par l'entrepreneur aux points a) à c) ci-dessus.

**CHANGEMENT: 170**

À l'*Annexe 2 – Sécurité et protection des renseignements personnels*, en ce qui a trait à l'exigence E2.117,

SUPPRIMER : L'entrepreneur doit fournir une évaluation de la vulnérabilité certifiée d'une tierce partie accompagnée des données brutes justifiant cette évaluation dans les 10 jours ouvrables du gouvernement fédéral suivant la demande du Canada. Cette évaluation portera sur :

INSÉRER : L'entrepreneur doit fournir une évaluation de la vulnérabilité certifiée d'une tierce partie accompagnée des données brutes justifiant cette évaluation, dans un délai convenu entre le Canada et l'entrepreneur à compter de la date de la demande formulée par le Canada. Cette évaluation portera notamment sur :

**CHANGEMENT: 171**

Supprimer l'*annexe 3 - Barème de prix* dans sa totalité et la remplacer par l'*annexe 3 - Barème de prix, version 4.0* en pièce jointe.

**(B) QUESTIONS****QUESTION: 536**

La section 5.6 Bureau de service, la section 5.7 Gestion des services, la section 6.5.1 Centre des opérations de protection des TI (et la modification 19 à la réponse 418), la section 6.8.2 Soutien technique en continu, et la section 6.13 Exigences en matière de niveau de service de la version 2 de l'annexe 1 décrivent les exigences de soutien annuelles nécessaires au cours du contrat. On prévoit que le soutien habituellement offert par les fournisseurs de logiciels ne suffira pas pour répondre à l'ensemble des besoins. TPSGC pourrait-il confirmer de quelle façon les incidents suivants seront abordés lorsque la solution sera opérationnelle :

| Type d'incident   | Responsabilités du GC  |
|---|--|
| 1. Les données maîtres sont chargées, mais des avertissements sont générés.   | Les ressources du GC travailleront-elles directement avec les équipes de planification des ressources de l'entreprise (PRE) du GC et le fournisseur du SaaS de la SAE afin de résoudre le problème?  |
| 2. Des modifications ont été apportées aux données de référence manuelles (p.ex., l'autochargement échoue et il faut lancer le chargement manuel ponctuellement). | Les ressources du GC prépareront-elles les fichiers CSV et en effectueront-elles le chargement?  |
| 3. Des défaillances en matière de données transactionnelles sont survenues en raison d'erreurs de PRE.  | Les ressources du GC assureront-elles un suivi directement auprès des équipes de PRE du GC afin de résoudre ce problème, ou faudra-t-il s'attendre à ce que ce type de problème soit résolu par l'équipe de soutien de la SAE, directement avec l'équipe de PRE du GC? |
| 4. Des défaillances sont causées par des erreurs associées aux intergiciels.  | Les ressources du GC seront-elles responsables d'effectuer un suivi directement auprès de l'équipe d'intergiciels afin de résoudre le problème?  |
| 5. Des modifications ont été apportées aux processus d'approbation.   | Ces modifications seront-elles traitées par les ressources du GC ou par l'intermédiaire du processus d'autorisation de tâches?   |
| 6. Des modifications ont été apportées aux attributs de champ.  | Ces modifications seront-elles traitées par les ressources du GC ou par l'intermédiaire du processus d'autorisation de tâches?   |
| 7. Des modifications ont été apportées aux fichiers mis à jour manuellement.  | Ces modifications seront-elles traitées par les ressources du GC ou par l'intermédiaire du processus d'autorisation de tâches?   |
| 8. Des modifications ont été apportées aux fichiers-maîtres de données autres que ceux du PRE du GC (fichiers de consultation).                                   | Ces modifications seront-elles traitées par les ressources du GC ou par l'intermédiaire du processus d'autorisation de tâches?   |

**RÉPONSE: 536**

1. Oui
2. Oui
3. Les ressources du GC faciliteront et à superviseront le processus de résolution qui devrait être établi entre l'équipe de soutien de la SAE et l'équipe de PRE du GC.
4. Oui
5. Après la transition, le Canada prévoit s'occuper des configurations supplémentaires de la SAE. Si les services de l'entrepreneur sont requis pour changer les configurations, les travaux seront réalisés sur demande, conformément au point 7.2.1 Configuration supplémentaire du système. Voir la réponse à la question n° 499.
6. Après la transition, le Canada prévoit s'occuper des configurations supplémentaires de la SAE. Si les services de l'entrepreneur sont requis pour changer les configurations, les travaux seront réalisés sur demande, conformément au point 7.2.1 Configuration supplémentaire du système. Voir la réponse à la question n° 499.
7. Après la transition, le Canada prévoit s'occuper des configurations supplémentaires de la SAE. Si les services de l'entrepreneur sont requis pour changer les configurations, les travaux seront réalisés sur demande, conformément au point 7.2.1 Configuration supplémentaire du système. Voir la réponse à la question n° 499.
8. Après la transition, le Canada prévoit s'occuper des configurations supplémentaires de la SAE. Si les services de l'entrepreneur sont requis pour changer les configurations, les travaux seront réalisés sur demande, conformément au point 7.2.1 Configuration supplémentaire du système. Voir la réponse à la question n° 499.

**QUESTION: 537**

Ainsi qu'il ressort des diverses dispositions de la demande de propositions (DP) et des réponses aux questions des soumissionnaires, la SAE est un service SaaS en nuage. Bien que la SAE soit alimentée par du matériel et des logiciels à l'extérieur du site (y compris au moyen de produits et de services fournis par des tiers), il s'agit en réalité d'un service d'accès distant dont le GC pourra se servir dans le cadre de ses fonctions d'approvisionnements, conformément à la DP.

Malgré cela, la section 10.23.1 de la DP exige de l'entrepreneur qu'il fournisse à l'ensemble de l'équipe concernée par le contrat une garantie liée au système qui couvrirait le matériel, les logiciels, etc., qui composeraient la SAE, un service SaaS en nuage pleinement géré, ou qui en assurerait le fonctionnement. Dans le cas d'un service tel que la SAE, l'entrepreneur devra indiquer un prix forfaitaire mensuel fixe incluant, bien entendu, le matériel et le logiciel nécessaires à la prestation du service SaaS de la SAE. La DP précise clairement que l'entrepreneur doit fournir un service clé en main et que l'ensemble des frais supplémentaires associés au matériel et aux logiciels liés à ce service ne seront pas défrayés par le GC. La SAE étant un service, elle est visée par diverses procédures de contrôle de la qualité et d'autres exigences dans l'ensemble de la DP, de même que par divers accords sur les niveaux de service, notamment au sujet de sa disponibilité.

Par conséquent, dans ce contexte, nous ne croyons pas qu'une garantie liée au système devrait être exigée aux termes de la DP, et nous vous demandons de bien vouloir retirer la garantie mentionnée à la section 10.23.1 (de même que toute garantie mentionnée directement ou implicitement dans la DP en lien avec la SAE).

**RÉPONSE: 537**

La garantie décrite au point 7.23.1 *Garantie de la SAE* n'est pas une garantie propre à l'équipement ni aux logiciels, mais bien une garantie que les exigences liées à la SAE seront satisfaites pendant toute la durée du contrat. Pour le GC, il s'agit d'une façon de se protéger dans l'éventualité où les versions subséquentes de la SAE ne répondent pas aux exigences du contrat. Ainsi, le GC ne retirera pas la section 7.23.1 *Garantie de la SAE* (section 10.23.1 dans la question) de la DP.

**QUESTION: 538**Annexe 2, section 1.1

Correction : En proposant une solution de modèle SaaS déjà bien définie, nous nous attendons à ce que l'État évalue cette solution afin de déterminer si elle répond à ses exigences. Il faut savoir que tout changement apporté à une solution de modèle SaaS nuirait également aux autres clients puisque certaines infrastructures sont partagées au sein du service. Puisqu'aucun changement important ne peut être apporté au service sans entraîner des conséquences considérables sur d'autres clients, nous nous attendons à ce que l'État évalue pleinement le service avant l'exécution d'une souscription, sachant que de tels changements pourraient ne pas être aussi bien tenus en compte qu'il le seraient dans les locaux ou dans le cadre d'une solution de service gérée.

L'État peut-il confirmer que ce serait l'approche adoptée?

**RÉPONSE: 538**

Veuillez-vous reporter à la réponse à la question n° 504.

**QUESTION: 539**Section 7.23 de la DP

Étant donné la durée de l'accord, la clause relative à la référence à Microsoft Internet Explorer 11 pourrait être difficile à respecter à long terme. L'État peut-il modifier cette clause pour que nous ayons plus de latitude pour nous tenir à jour avec la technologie?

**RÉPONSE: 539**

Le Canada convient qu'il peut être difficile pour un entrepreneur de fournir une SAE qui est compatible avec Microsoft Internet Explorer 11 pour la durée du contrat. Veuillez consulter la section « Changements » de la présente modification de la DP.

**QUESTION: 540**

L'État peut-il confirmer qu'hormis une croissance raisonnable des affaires, il n'y aura pas d'augmentation importante du nombre d'utilisateurs à l'interne ni aucune augmentation des dépenses effectuées au moyen de la SAE par l'intermédiaire du déploiement d'un nouveau Système ministériel de gestion des finances et du matériel en grappe? L'État peut-il également confirmer qu'une hausse importante du nombre d'utilisateurs ou de dépenses non prévues dans la DP sera gérée au moyen d'un processus de changement approuvé?

**RÉPONSE: 540**

Veillez-vous reporter à la section « Modifications » de la présente modification de la DP pour connaître la base de paiement révisée, par laquelle le GC a instauré une tarification en fonction du volume qui aide les fournisseurs à bien gérer les risques associés au volume.

**QUESTION: 541**

La section 1.3 Données volumétriques montre que la DGA de TPSGC traite 7 785 contrats, 12 067 modifications de contrat, 1 727 commandes subséquentes et 1 382 modifications aux commandes subséquentes. L'État peut-il fournir la part de ces contrats, modifications de contrat, commandes subséquentes et modifications aux commandes subséquentes qui visent TPSGC en tant que ministère, et la part qui sont liées à d'autres ministères ou organismes soutenus par la DGA de TPSGC.

**RÉPONSE: 541**

Veillez-vous reporter au tableau suivant pour consulter les documents attribués au nom du Programme des approvisionnements (PA) de TPSGC à titre de client ou pour le compte d'autres ministères. Ces chiffres ne tiennent pas compte des documents attribués par TPSGC dans un autre cadre que celui du PA, tels que les contrats attribués par les organismes de gestion du matériel des autres directions générales de TPSGC.

| Type d'opération                        |  | PA au nom de TPSGC<br>Moyenne de 3 ans<br>(EF2012-2013 – EF2014-2015) |                    | PA au nom d'autres<br>ministères<br>Moyenne de 3 ans<br>(EF2012-2013 – EF2014-2015) |                    | Activités d'approvisionnement<br>de la DGA de TPSGC<br>Moyenne de 3 ans<br>(EF2012-2013 – EF2014-2015) |                    |
|---|--|---|--------------------|---|--------------------|--|--------------------|
|   |  | N° de<br>l'opération  | Valeur             | N° de<br>l'opération  | Valeur             | N° de<br>l'opération   | Valeur             |
| Gestion des<br>biens et des<br>services | AMA  | 917   | * Valeur<br>exclue | 81  | * Valeur<br>exclue | 998  | * Valeur<br>exclue |
|   | Modifications à l'AMA                          | 2 263   |                    | 162   |                    | 2 425  |                    |
|   | OC   | 2 794   |                    | 1 348   |                    | 4 142  |                    |
|   | Modifications de l'OC                          | 3 380   |                    | 1 901   |                    | 5 281  |                    |
| Gestion de<br>contrat                   | Contrat  | 1 218   | 4,54 G\$           | 6 567   | 4,51 G\$           | 7 785  | 9,05 G\$           |
|   | Modifications de<br>contrat                    | 4 020   | 1,06 G\$           | 8 047   | 3,90 G\$           | 12 067   | 4,96 G\$           |
|   | Commandes<br>subséquentes                      | 455   | 0,07 G\$           | 1 273   | 0,21 G\$           | 1 727  | 0,28 G\$           |
|   | Modifications aux<br>commandes<br>subséquentes | 953   | 0,02 G\$           | 429   | 0,03 G\$           | 1 382  | 0,05 G\$           |
| <b>Total</b>                            |  | <b>15 999</b>   | <b>5,69 G\$</b>    | <b>19 809</b>   | <b>8,66 G\$</b>    | <b>35 808</b>  | <b>14,34 G\$</b>   |

**QUESTION: 542**

La section 1.3 Données volumétriques fournit des précisions sur le volume d'arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) et d'offres à commandes (OC) établis par la DGA de TPSGC. Les AMA et les OC sont-ils tous utilisés par plusieurs ministères ou est-ce que certains sont réservés à un ministère précis? Si les deux scénarios sont possibles, l'État peut-il fournir une répartition des OC et des AMA destinés à des ministères uniques, et ceux destinés à plusieurs ministères?

**RÉPONSE: 542**

Veillez-vous référer au tableau suivant pour consulter les OC originales attribuées dans le cadre du Programme des approvisionnements de TPSGC, réparties par type d'entente.

Veillez noter que les AMA peuvent être utilisées par plusieurs ministères. Les données fournies dans le tableau 1 Valeur et volume des activités du GC de la section 1.3 Données volumétriques indiquent le nombre d'AMA utilisée par plusieurs ministères. Il est impossible de classer ces AMA comme sont classées les OC.

| Détails                                       | Offres à commandes                              | Nombre de documents originaux |
|---|---|-------------------------------|
| Utilisée par plusieurs ministères             | Offre à commandes principale et nationale       | 2 145                         |
|   | Offre à commandes principale et régionale       | 475                           |
| Utilisée par un ministère précis              | Offre à commandes individuelle et nationale     | 87                            |
|   | Offre à commandes individuelle et régionale     | 1 322                         |
| Utilisée par TPSGC au nom d'autres ministères | Offre à commandes individuelle et ministérielle | 113                           |
| <b>Total</b>                                  |   | <b>4 142</b>                  |

**QUESTION: 543**

Section 1.3 Données volumétriques : dans quelle proportion TPSGC, en tant que ministère, s'approvisionne-t-il au moyen d'OC et d'AMA? Et quel est le volume de commandes subséquentes de TPSGC dans le cadre de ces ententes?

**RÉPONSE: 543**

Le Canada n'est pas en mesure de fournir les renseignements demandés.

**QUESTION: 544**

L'exigence A-08.05 iii prévoit ce qui suit : « Permettre d'acheminer des opérations de la SAE à la personne détenant les pouvoirs délégués appropriés aux fins d'approbation dans le système ministériel de gestion financière et du matériel. » L'État peut-il confirmer qu'il est possible de répondre à cette exigence en acheminant l'opération à l'autorité déléguée appropriée dans la SAE par l'intermédiaire de l'autorité identifiée dans le système ministériel de gestion financière et du matériel?

**RÉPONSE: 544**

D'acheminer à la personne détenant les pouvoirs délégués appropriés dans la SAE en utilisant le pouvoir indiqué dans le système ministériel de gestion financière et du matériel pourrait satisfaire à cette exigence. Veuillez-vous reporter à la réponse à la question n° 557.

**QUESTION: 545**

La section 6.10.3 – Jalon 3 – Habilitation des fournisseurs précise : « b) l'entrepreneur a livré le Plan d'habilitation des fournisseurs. » D'autres sections des jalons [p. ex., la section 6.10.3 c) et la section 6.10.2 b)] indiquent que l'entrepreneur a livré certains éléments du plan, et nous comprenons qu'achever le plan signifie avoir exécuté ces éléments. L'État peut-il confirmer ce que vise la section 6.10.3 b) : s'agit-il de l'achèvement de l'élaboration du plan d'habilitation des fournisseurs et de l'acceptation de ce dernier par l'État, ou de l'achèvement de l'exécution des éléments du plan?

**RÉPONSE: 545**

Le Canada confirme que l'attente concernant le point 6.10.3 b) est que l'entrepreneur doit terminer le plan d'habilitation des fournisseurs et le faire approuver par le Canada.

**QUESTION: 546**

La DP prévoit l'adoption d'un seul EDT pour l'ensemble de la solution. Dans la mesure où les modalités du contrat s'appliqueront différemment si elles font référence aux composants des services SaaS ou aux composants des services professionnels, l'État serait-il disposé à recevoir deux EDT signés par l'entrepreneur, l'un pour le SaaS, et l'autre pour les services professionnels?

Autrement, l'État pourrait-il permettre au soumissionnaire de présenter une structure d'EDT séparant les services professionnels des services SaaS pour en faciliter la référence? Nous croyons que cette façon de faire clarifierait les choses (lors de l'application des modalités liées à la propriété et aux niveaux de service, notamment) et permettrait à l'État d'adopter une approche plus flexible si le désir d'adopter la licence du SaaS directement se manifestait.

**RÉPONSE: 546**

Le Canada a étudié la demande et l'exigence restera inchangée.

**QUESTION: 547**

L'exigence E2.4 précise : « *L'entrepreneur doit gérer les comptes des opérateurs de la SAE en...* » Nous avons remarqué que cette exigence faisait précédemment mention d'« opérateurs de la SAE de TPSGC ». L'État pourrait-il définir ce qu'il entend par opérateurs de la SAE?

**RÉPONSE: 547**

Le Canada a défini les opérateurs de la SAE comme étant les ressources de l'entrepreneur responsables du soutien opérationnel de la SAE et des infrastructures connexes fournies pour le GC. Ce sont par exemple les ressources occupant des postes liés à la SAE dans les centres de données, les centres des opérations de sécurité et les centres d'exploitation de réseau pour le compte du GC. L'expression « la SAE de TPSGC » a été remplacée par « SAE » afin qu'il soit clair que les ressources assignées à la SAE seront fournies par l'entrepreneur.

**QUESTION: 548**

L'exigence E2.29 précise que « *l'entrepreneur doit permettre uniquement l'exécution des logiciels autorisés, identifiés par l'entrepreneur et approuvés par le Canada, dans la SAE* ». L'exigence voulant que le GC doive approuver tout logiciel autorisé n'est pas nécessaire ni appropriée dans ce type d'environnement en nuage. L'État peut-il confirmer que cette exigence a été supprimée?

**RÉPONSE: 548**

Veuillez consulter la réponse du Canada à la question n° 527 et à la modification n° 153. L'exigence a été modifiée, et se lit maintenant comme suit : « *L'entrepreneur doit uniquement permettre l'exécution des logiciels autorisés par l'entrepreneur dans la SAE. Le processus d'autorisation des logiciels doit être documenté par l'entrepreneur.* »

**QUESTION: 549**

Concernant l'exigence E2.60 – Intervention en cas d'incident : Tandis que le fournisseur de services d'infonuagique procurerait des renseignements sur la continuité des activités, la reprise après sinistre, la gestion des incidents et politiques connexes, l'État s'attend-il à ce que l'entrepreneur élabore également une politique écrite au nom du gouvernement du Canada, y compris les systèmes du gouvernement du Canada et les solutions de l'entrepreneur?

**RÉPONSE: 549**

Non, le Canada ne s'attend pas à ce que l'entrepreneur rédige des politiques en matière de continuité des activités et de reprise après sinistre pour les systèmes du gouvernement du Canada. Le Canada confirme que la responsabilité de l'entrepreneur en ce qui a trait à la continuité des activités et de la reprise après sinistre se limite aux services de SAE fournis par l'entrepreneur.

**QUESTION: 550**

Concernant l'exigence E2.85 – Intervention en cas d'incident : En cas d'infraction à la sécurité, nous fournirions des renseignements et un avis « *dans un intervalle de temps raisonnable convenu par le Canada et l'entrepreneur.* » De plus, nous ne partagerions que les registres et les dossiers de vérification pour appuyer une enquête judiciaire, et seulement si le gouvernement du Canada est touché. Cependant, nous collaborerions pleinement avec nos clients pour appuyer une enquête. À moins que l'État n'apporte plus de précisions à ce sujet, il nous est difficile d'accepter de satisfaire cette exigence. L'État acceptera-t-il le libellé ci-dessus au lieu d'un intervalle de temps qu'il n'a pas encore précisé?

**RÉPONSE: 550**

Oui, l'entrepreneur doit fournir tous les éléments de preuve associés à un incident de sécurité dans le format de fichier commercial précisé par le gouvernement du Canada et dans un délai convenu entre le Canada et l'entrepreneur. Veuillez consulter la modification d'E2.85 qui clarifie cette exigence.

**QUESTION: 551**

L'exigence E2.91 stipule « *L'entrepreneur doit aviser le gouvernement du Canada, par téléphone ou par courriel (7 jours sur 7 x 24 heures sur 24 x 365 jours par an).* » Dans la DP, nous remarquons que les délais d'intervention en cas d'incidents graves sont définis. Nous notons également que la gravité et la priorité sont également mentionnées dans d'autres exigences (p. ex. E2.70). Pour satisfaire les exigences, les priorités doivent être définies. Nous assurons un soutien de façon continue (24 heures sur 24 x 7 jours sur 7 x 365 jours par an) et nous disposons de priorités prédéfinies en fonction de la gravité de la demande de soutien. L'État peut-il fournir des détails supplémentaires concernant les critères sur lesquels se fondent les niveaux de priorité et de gravité de la DP? Sont-ils actuellement définis en fonction d'une évaluation des impacts de la solution SAE?

**RÉPONSE: 551**

Veuillez consulter la réponse du Canada à la question n° 518 et au changement n° 155 de la modification n° 025.

**QUESTION: 552**

L'exigence E2.111 stipule : « *L'entrepreneur doit présenter au gouvernement du Canada les procédures opérationnelles de sécurité qui définissent les exigences en matière de protection physique et environnementale précisées dans le présent énoncé des travaux.* » L'État peut-il donner des précisions concernant cette exigence? Par exemple, cette exigence appelle-t-elle une sécurité physique dans le centre de données?

**RÉPONSE: 552**

Le Canada confirme que les exigences en matière de protection physique et environnementale, dans le cadre des procédures de sécurité opérationnelle et en vertu de l'exigence E2.111, concernent le centre de données de l'entrepreneur, ainsi que les installations du COP et du CER utilisées pour la SAE.

**QUESTION: 553**

L'exigence E2.117 stipule : « *L'entrepreneur doit fournir une évaluation de la vulnérabilité certifiée d'une tierce partie accompagnée des données brutes justifiant cette évaluation dans les 10 jours ouvrables du gouvernement fédéral suivant la demande du Canada. Cette évaluation portera notamment sur :* ». Étant donné que le nombre d'essais qui sera exigé (c.-à-d. les plages d'adresses IP) ne sera pas connu dans l'immédiat, il sera extrêmement difficile pour un soumissionnaire de convenir de délais d'intervention avant chaque situation. Le gouvernement du Canada a également demandé à l'entrepreneur de gérer des processus de gestion des changements. Ce processus, ainsi que d'autres, devra être pris en compte dans les délais d'exécution avant de faire l'objet d'un accord. En raison des facteurs et des variables susmentionnés, nous demandons que le libellé relatif à la période d'intervention permettant de fournir une évaluation de la vulnérabilité soit modifié pour devenir « *dans une période de temps raisonnable convenue par le Canada et l'entrepreneur* ».

**RÉPONSE: 553**

Le Canada va modifier l'exigence E2.117 comme suit : « *L'entrepreneur doit fournir une évaluation de la vulnérabilité certifiée d'une tierce partie accompagnée des données brutes justifiant cette évaluation, dans un délai convenu entre le Canada et l'entrepreneur à compter de la date de la demande formulée par le Canada. Cette évaluation portera notamment sur :* »

**QUESTION: 554**

L'exigence E2.118 stipule : « *À partir de la date à laquelle les vulnérabilités sont officiellement déterminées...* ». Les vulnérabilités de faible priorité ne doivent pas nécessairement être corrigées dans la pratique si l'incidence ou les systèmes touchés sont de faible importance. Par exemple, une vulnérabilité sur des renseignements publics sans classification n'aurait aucune incidence. En outre, comme nous ne serons peut-être pas le fournisseur du système d'exploitation, de la base de données ou d'autres matériels, micrologiciels et logiciels, nous dépendrions du fabricant pour fournir et mettre à disposition un tel correctif. L'indisponibilité d'un correctif échapperait à notre contrôle. L'État va-t-il modifier l'exigence et accepter que les vulnérabilités soient corrigées en fonction de la priorité, de la classification et de l'incidence sur le système, y compris la disponibilité – chose que nous incluons déjà dans notre service? De plus, un contrôle compensatoire serait-il acceptable en l'absence d'un correctif? Au vu de certains des obstacles susmentionnés, nous demandons que le libellé relatif au délai d'exécution soit révisé pour devenir « *un intervalle de temps raisonnable convenu par le gouvernement du Canada et l'entrepreneur après publication des recommandations du rapport sur les vulnérabilités.* »

**RÉPONSE: 554**

Le Canada s'attend à ce que toutes les vulnérabilités soient traitées en fonction de la priorité, de la gravité et des incidences sur la solution, tel que le précise la DP. En l'absence de correctif, le Canada évaluera et acceptera le ou les contrôles compensatoires si le risque résiduel est jugé acceptable par le Canada. En ce qui concerne le délai d'exécution relatif à l'atténuation, veuillez consulter le changement no. 156 de la modification no. 025, qui stipule : « À partir de la date à laquelle les vulnérabilités sont officiellement déterminées, l'entrepreneur doit rapidement atténuer toutes les vulnérabilités dans un délai convenu entre le Canada et l'entrepreneur. »

**QUESTION: 555**

Concernant les références de l'Annexe 2 – Tableau 1 aux délais d'intervention, nous demandons que tout libellé lié aux délais d'intervention soit révisé pour devenir « *dans une période de temps raisonnable convenue par le Canada et l'entrepreneur.* »

**RÉPONSE: 555**

En raison des divers types d'exigences de sécurité, le Canada n'est pas en mesure de remplacer le délai d'intervention stipulé dans les exigences de l'Annexe 2 par « dans une période de temps raisonnable convenue par le Canada et l'entrepreneur ». Par conséquent, les exigences de sécurité demeureront inchangées.

**QUESTION: 556**

C2.1 iii stipule : « les ressources (y compris les titres de poste et les rôles) requises pour accomplir chaque tâche ». Pour « les titres de poste et les rôles », veuillez confirmer que le Canada souhaite une liste des rôles des projets (p. ex. gestionnaire de projet, architecte). Pour « chaque tâche », veuillez confirmer que le Canada fait référence aux « tâches majeures ».

**RÉPONSE: 556**

C'est exact, C2.1 iii doit se référer aux « tâches majeures ». Veuillez consulter la section « Changements » de la présente modification de la DP.

**QUESTION: 557**

Concernant A-08.05, D-19.05, D-03.15, le tableau 5 et le tableau 6.1 de l'Annexe 3 version 2, Section F et Section 7.2.7 et Section 7.2.8 de l'amendement 13, nous avons les questions suivantes relativement aux Services facultatifs pour les ministères :

a) Si un ministère décide de choisir les services facultatifs d'intégration du SMGF, mais qu'il ne sélectionne pas l'option

Gestion financière :

- i) Veuillez confirmer que le rapprochement bon de commande-reçu-facture continuera d'être préparé par le système SMGF du ministère et que la SAE ne gèrera pas cette fonction.
- ii) Veuillez confirmer que les renseignements figurant sur les bons de commande et provenant de la SAE seront envoyés au système SMGF du ministère.
- iii) Conformément à A-08.05 et particulièrement A-08.05, article no iv, veuillez confirmer si le reçu, la facture, le paiement et les autres données devront être envoyés à partir du SMGF vers la SAE aux fins d'analyse commerciale et de préparation de rapports au sein de la SAE.
- iv) Dans ce cas, veuillez confirmer que dès que le bon de commande dans la SAE a été reçu par le fournisseur, la fonctionnalité de réception et de facturation, ainsi que les processus opérationnels connexes resteront au sein du système SMGF du ministère.

b) Si un ministère décide de choisir les services facultatifs d'intégration du SMGF et décide également de choisir l'option

Gestion financière :

- i) Veuillez confirmer que le rapprochement bon de commande-reçu-facture sera préparé au sein de la SAE.
- ii) Veuillez confirmer que la fonctionnalité Gestion financière du ministère sera exécutée à 100 % au sein de la SAE de ce ministère (p. ex. il n'existera aucun cas où la réception et le bon de commande sont encore gérés au sein du SMGF).
- iii) Veuillez confirmer que les renseignements figurant sur les bons de commande, les reçus et les factures et provenant de la SAE seront envoyés au système SMGF du ministère, ainsi que les renseignements « paiement autorisé ».
- iv) Conformément à A-08.05 et particulièrement A-08.05, article no iv, veuillez confirmer si les renseignements de paiement sont envoyés du SMGF à la SAE aux fins d'analyse commerciale et de préparation de rapports au sein de la SAE.

**RÉPONSE: 557**

Si les cas de figure décrits peuvent constituer une option viable pour l'architecture de la SAE dans le contexte des SMGF du gouvernement du Canada, le Canada n'est pas en mesure d'apporter une confirmation sans une évaluation appropriée des options et des incidences sur le processus de gestion financière du gouvernement du Canada et sur la conformité avec les lois, règlements et politiques du Canada concernant la gestion financière. Conformément à la section 6.8.1.2

*Réalisation (ou exécution) de la transition d'entrée* de l'énoncé des travaux, les changements apportés aux processus opérationnels, aux modèles opérationnels et aux modèles de données du gouvernement du Canada seront évalués et approuvés par le gouvernement du Canada après l'attribution du contrat.

**QUESTION: 558**

Conformément à A-08.05 et D-23.01 jusqu'à D-23.05 en ce qui a trait aux frais relatifs aux bons de commande :

- a) Les données liées aux bons de commande et aux frais provenant de la SAE devront-elles toutes être envoyées au système SMGF de TPSGC?
- b) Les données relatives aux renseignements des bons de commande et des frais provenant de la SAE devront-elles être envoyées au système SMGF des ministères si le ministère choisit uniquement de disposer du service facultatif d'intégration du SMGF, mais pas de l'option Gestion financière ? Quelles autres données devront-elles être échangées entre la SAE et le SMGF dans ce cas de figure?
- c) Les données relatives aux renseignements des bons de commande et des frais provenant de la SAE devront-elles être envoyées au système de SMGF des ministères si le ministère choisit de disposer du service facultatif d'intégration du SMGF et de l'option Gestion financière ? Quelles autres données devront-elles être échangées entre la SAE et le SMGF dans ce cas de figure?

**RÉPONSE: 558**

a) TPSGC fournit des services d'achats à d'autres ministères et organismes à titre de fournisseur de services communs du gouvernement du Canada. TPSGC n'assume aucune responsabilité de gestion financière pour les achats menés au nom des ministères et organismes d'autres gouvernements. Ainsi, les activités d'achats gérées par TPSGC au nom d'autres ministères et organismes ne seront pas envoyées au SMGF de TPSGC. Veuillez-vous reporter à la réponse à la question n° 557.

b) Conformément à l'exigence A-08.05 de l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les renseignements d'achats, tous les renseignements financiers et tous les renseignements d'approbation du flux de travail pertinents soient communiqués à la SAE et au SMGF, ce qui inclut les bons de commande et les frais. L'architecture technique et l'architecture de données spécifiques, y compris les éléments de données devant être échangés entre la SAE et le SMGF, se limiteront aux éléments associés à la fonctionnalité mise à la disposition du Canada, conformément à l'énoncé des travaux, ainsi qu'aux options invoquées par le Canada et au modèle opérationnel global convenu, tel que le stipule la section 6.8.1.2 *Réalisation (ou exécution) de la transition d'entrée* de l'énoncé des travaux. Veuillez-vous reporter à la réponse à la question n° 557.

c) Veuillez consulter la réponse au point b) ci-dessus.

**QUESTION: 559**

En ce qui concerne la modification 144, elle prévoit que « le soumissionnaire devrait présenter son plan de mise en œuvre décrivant l'approche qu'il propose d'adopter lors de la mise en œuvre de la SAE afin de satisfaire aux exigences de cet appel d'offres, y compris les activités liées à la mise en œuvre complète de la SAE, **l'ensemble des services facultatifs énumérés dans la DP...** ». Dans la mesure où les services facultatifs énumérés dans la DP (Partie 7 Services facultatifs) seront fournis sur demande par l'intermédiaire du processus d'autorisation de tâches, nous avons du mal à comprendre quelles sont les attentes du GC dans la section du plan de mise en œuvre de la réponse à la demande de soumissions. Veuillez fournir des précisions au sujet des exigences et des attentes associées à la proposition d'un plan de mise en œuvre pour « l'ensemble des services facultatifs », comme le précise la modification n° 144.

**RÉPONSE: 559**

En ce qui concerne les services facultatifs énumérés dans la DP, les soumissionnaires devraient démontrer de quelle façon et à quel moment ces services seront mis en œuvre si le Canada en fait la demande, comme il est indiqué dans le critère C2.1.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**